

VN  
97

2

# NOMENCLATURE DES PROFESSIONS



Janvier 1949

12/VN/97

12.01.91

3.6.81

INTERNATIONALEK  
SUCHDIENST  
3548 AROLSEN (Waldeck)

# NOMENCLATURE DES PROFESSIONS

avec Définitions et Renvois à utiliser  
pour l'établissement des rapports de l'OIR  
sur les aptitudes professionnelles des réfugiés

Partie G, paragraphe G. 7  
Manuel de travail de l'OIR  
Appendice G. 41  
révisé en janvier 1949

**ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES RÉFUGIÉS**

SERVICES DES COMPTES RENDUS ET STATISTIQUES

et

DIVISION DE L'EMPLOI  
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

ADMINISTRATION CENTRALE — GENÈVE

THE UNIVERSITY OF CHICAGO  
PRESS

THE UNIVERSITY OF CHICAGO  
PRESS

THE UNIVERSITY OF CHICAGO  
PRESS

THE UNIVERSITY OF CHICAGO  
PRESS

## INTRODUCTION

Cette publication a été conçue essentiellement pour servir à l'établissement des rapports sur les aptitudes professionnelles des réfugiés assistés par l'Organisation internationale pour les Réfugiés. Sans prétendre constituer une nomenclature complète, elle donne une définition de toutes les professions pour lesquelles l'OIR établit des statistiques. On y trouvera également de nombreux renvois et des synonymes qui faciliteront le classement exact des autres professions.

Le système de classification est inspiré du « Dictionary of Occupational Titles, Part II, Titles and Codes, United States Employment Service, June 1939 ». Dans ce système, les professions sont divisées en sept groupes principaux ; ceux-ci sont à leur tour subdivisés en un certain nombre de sous-groupes plus ou moins détaillés. L'arrangement systématique des noms et numéros de code de 213 professions classées sous chacune des rubriques principales est indiqué aux pages 45 à 51.

Les principaux groupes professionnels sont représentés par le premier chiffre du numéro de code, tandis que les sous-groupes sont indiqués par le deuxième et le troisième chiffre, qui sont séparés du premier par un trait d'union. Les catégories plus petites peuvent également être identifiées dans le cadre de leurs groupes respectifs par des chiffres placés à la suite d'un point. Les professions diverses apparentées aux 213 professions spécifiées sont indiquées par la lettre C, suivie du chiffre du groupe principal auquel elles appartiennent.

Nous devons des remerciements à l'Organisation internationale du Travail, qui a bien voulu nous accorder son concours en suggérant des noms de professions, en en donnant les définitions et en revisant le manuscrit de cet ouvrage.

### Mode d'emploi de la Nomenclature

Les professions soulignées sont celles qui figurent dans le formulaire N° IRO/STAT/20 (révisé). Voir *Manuel de travail*, partie G, paragraphe G.7 (antérieurement compris dans le paragraphe 4 de l'ordre provisoire N° 58).

Les professions non soulignées indiquent : (1) des synonymes pour les professions soulignées (ainsi le mot **POTIER** est synonyme de **CÉRAMISTE**) ; (2) la composition des groupes divers (ainsi le code montre que la profession de **MÉTÉOROLOGUE** est comprise sous la rubrique **AUTRES PROFESSIONS LIBÉRALES** ; ou bien (3) la subdivision d'une profession soulignée (par exemple : **OUVRIER EN FERS PROFILÉS** apparaît comme une subdivision de la profession de **FORGERON, MARTELEUR**).

Les noms de professions moins courantes sont indiqués sans définition, mais le numéro de code dont ces professions sont précédées aidera au classement.

# Nomenclature des PROFESSIONS

## LISTE ALPHABÉTIQUE

N° de code  
de l'OIR

- 5-12     ACCORDEUR DE PIANOS   Essaie et ajuste les cordes de piano pour les accorder au diapason ; remplace les cordes usées ou cassées, ainsi que les parties mécaniques.
- 0-02     ACTEUR, ACTRICE   Joue les rôles qui lui ont été confiés dans des œuvres dramatiques ou cinématographiques. Peut se charger des rôles sérieux ou comiques ; joue, à titre professionnel, devant des spectateurs.
- C-4-70    AFFÛTEUR
- 7-89     AFFÛTEUR DE SCIES   Affûte les scies à main ou mécaniques au moyen d'une meule automatique et taille les dents des scies à l'angle de coupe convenable ; peut également rendre aux scies leur rigidité et les redresser, en les martelant et cylindrant ; maintient les scies en bon état.
- 2-65     AGENT DE POLICE, GARDE   Fait des patrouilles, arrête les délinquants, examine les permis d'entrée, donne des renseignements et fait appliquer les règlements. Comprendre sous cette rubrique les DÉTECTIVES et les AGENTS DE LA SÛRETÉ, mais non les AGENTS PRÉPOSÉS A LA CIRCULATION.
- 3-0     AGRICULTEUR   Cultive céréales, fruits, etc. ; élève bestiaux, volaille, etc. Manœuvre et entretient les machines agricoles. Spécifier quelles machines il sait manœuvrer pour l'exécution de ses travaux. Comprendre sous cette rubrique le DIRECTEUR ou le CONTREMAÎTRE DE FERME. (Ne pas confondre avec AGRONOME.)
- 0-39     AGRONOME   Analyse qualitativement des échantillons de terre et recommande un traitement pour les sols defectueux ; procède à des expériences en vue de l'amélioration des récoltes ; dirige les recherches en vue de l'irrigation, de la fertilisation, de la culture et de la génétique d'une plante. Peut également faire des démonstrations de travaux de ferme ou enseigner dans une école d'agriculture. (Ne pas confondre avec AGRICULTEUR.)
- 9-1     AIDE (Spécifier auprès de quelle catégorie d'ouvriers). Un ouvrier non qualifié ; qui aide des ouvriers plus qualifiés en s'acquittant, mais pas au titre d'apprenti, de travaux de routine demandant peu de pratique et d'expérience. (Ne pas confondre avec APPRENTI.)
- 6-30     AIDE-BÛCHERON   Effectue des travaux moins spécialisés, tels qu'abattage des arbres, équarrissage des troncs, sciage de perches et de baliveaux. Ne pas classer le BÛCHERON sous cette rubrique.
- 2-42     AIDE-INFIRMIER   Voir GARÇON D'HÔPITAL

- 0-50.08     AIDE-INFIRMIÈRE Personne qui a suivi avec succès un cours élémentaire d'infirmière et qui a obtenu un certificat relatif à ces études.
- 5-44         AIGUILLEUR Aiguille les wagons de chemin de fer dans les gares et dépôts conformément aux ordres reçus, attelle et dételle les wagons, manœuvre les freins à main et échange des signaux avec les serre-freins et le mécanicien.
- 4-75         AJUSTEUR Manœuvre toutes sortes d'outils et de machines-outils pour la fabrication de parties métalliques, d'outils et de machines. Doit pouvoir travailler d'après dessins et organiser son travail lui-même ; doit pouvoir finir une pièce brute, en travaillant à des tolérances très réduites ; doit avoir terminé son apprentissage et posséder une expérience pratique. Comprend le MONTEUR (MÉCANICIEN) et l'AJUSTEUR D'OUTILS.
- 4-97         AJUSTEUR ÉLECTRICIEN Installe, construit, transforme et répare des appareils électriques, interrupteurs, commutateurs, disjoncteurs et autres appareils ; emploie des outils à main ; travaille d'après dessins ou plans ; doit avoir fait un apprentissage et être tout à fait compétent.
- 5-30         AJUSTEUR (GAZ) Coupe les tuyaux à gaz à la longueur voulue avec une scie à métaux ou un outil à couper les tuyaux, branche le bout des tuyaux pour les visser dans les manchons des joints ; ajuste les tuyaux, brûleurs, robinets, compteurs, poêles, radiateurs à gaz, etc. ; recherche les fuites de gaz et fait les réparations.
- 5-79         AJUSTEUR (DE LOCOMOTIVE) Voir MÉCANICIEN-RÉPARATEUR DE LOCOMOTIVE
- 4-75         AJUSTEUR DE MACHINES Voir AJUSTEUR D'OUTILS (ATELIER)
- 4-75         AJUSTEUR (MÉCANICIEN) Ajuste et assemble des machines et des installations, ainsi que des parties d'assemblage en utilisant des outils à main tels que marteaux, ciseaux, mèches-racloirs, limes, etc. ; peut également employer des machines-outils ; lime, gratte et scie au calibre voulu dans un étai d'établi ; fabrique quelquefois ses propres outils, par exemple un trusquin à équerre, un taraud, une matrice. Doit pouvoir travailler d'après dessins, organiser son travail lui-même, et pouvoir finir une pièce brute en travaillant à des tolérances très réduites ; doit avoir terminé son apprentissage et posséder une expérience pratique. Voir MÉCANICIEN.
- C-4-1        AJUSTEUR DE MÉTIERS (TEXTILES) Est responsable de la production d'un groupe de métiers ; s'occupe de la partie manuelle du montage et de l'ajustage des métiers ; pose les ensouples et exécute les petites réparations. Voir OUVRIER QUALIFIÉ DU TEXTILE, AUTRES.
- 4-75         AJUSTEUR D'OUTILS (ATELIER) Installe les outils coupants (mèches, lames, emporte-pièce, etc.) sur divers types de machines automatiques ou semi-automatiques ; ajuste les guides, arrêts, tables des machines et autres instruments de contrôle ; manœuvre et ajuste la machine en vue d'obtenir des produits exacts d'après dessins ou modèles ; vérifie la production avec des instruments de mesure de précision. Met la machine à la disposition de l'ouvrier quand l'ajustage est reconnu satisfaisant. Voir MÉCANICIEN.

- 0-26.7 **ANATOMISTE** Praticien de médecine générale qui a au moins cinq années d'expérience en anatomie.
- C-0-1 **ANTHROPOLOGUE** Etudie les origines de l'homme (par opposition à l'ethnologue, qui étudie les races humaines), le caractère physique de l'homme préhistorique, son degré de civilisation, son milieu, ses relations sociales et la répartition de la race humaine.
- C-3 **APICULTEUR**
- 7-93 **APPRENTI CHARPENTIER** Travaille sous la surveillance immédiate du compagnon charpentier, selon des procédés de travail prescrits ou traditionnels qui demandent plusieurs années d'emploi à peu près ininterrompu, avant qu'il puisse être considéré comme un charpentier qualifié.
- 7-97.0 **APPRENTI FORGERON** Voir **APPRENTI MÉTALLURGISTE**
- 7-98 **APPRENTI IMPRIMEUR** Travaille sous la surveillance immédiate de compagnons imprimeurs, metteurs en pages, typographes, linotypistes, photographes, stéréotypeurs, clicheurs.
- 7-95 **APPRENTI ÉLECTRICIEN** Travaille sous la surveillance immédiate du compagnon électricien, aux conditions décrites à la rubrique **APPRENTI CHARPENTIER**.
- 7-94 **APPRENTI MÉCANICIEN** Travaille sous la surveillance immédiate du compagnon mécanicien ou dans un atelier de mécanique, dans les conditions décrites à la rubrique **APPRENTI CHARPENTIER**.
- 7-97-0 **APPRENTI MÉTALLURGISTE** Apprenti travaillant sous la surveillance immédiate des compagnons forgerons, chaudronniers, ferronniers, tôliers, mécaniciens d'autos et autres travailleurs qualifiés du métal.
- 7-96 **APPRENTI PLOMBIER** Travaille sous la surveillance immédiate du compagnon plombier, aux conditions décrites à la rubrique **APPRENTI CHARPENTIER**.
- C-2-2 **APPRENTI DE PROFESSIONS DOMESTIQUES** Apprenti travaillant comme ci-dessus sous la surveillance directe d'un ouvrier de services domestiques, tel que **CUISINIER, BARBIER, COIFFEUR**, etc.
- 7-97.1 **APPRENTI DES AUTRES INDUSTRIES DU BÂTIMENT** Travaille sous la surveillance immédiate du compagnon poseur de briques, maçon, plâtrier, tailleur de pierre.
- 7-99 **APPRENTI AUTRES CATÉGORIES** Travaille sous la surveillance immédiate d'un ouvrier qualifié, selon des procédés de travail prescrits ou traditionnels qui demandent plusieurs années d'emploi à peu près ininterrompu avant qu'il puisse être considéré comme un compagnon qualifié. A noter que la définition **APPRENTI D'AUTRES CATÉGORIES** ne doit pas être utilisée pour les apprentis charpentiers, mécaniciens, maçons, électriciens, plombiers, métallurgistes, de professions domestiques, qui sont classées à part.
- C-0-1 **ARBORICULTEUR** Cultive des arbres et arbustes pour le bois, l'ornementation ou le paysage ; produit des espèces hybrides et nouvelles.

- C-0-1     **ARCHÉOLOGUE** Etudie les anciennes civilisations à l'aide des vestiges artistiques et des ruines provenant de fouilles afin de déterminer les coutumes et les mœurs de l'antiquité et leur influence sur la civilisation moderne.
- 0-03     **ARCHITECTE** Etablit des plans de bâtiments, de systèmes d'irrigation, d'équipement mécanique, etc. Choisit les emplacements et les matériaux, fixe les normes de construction ; possède un diplôme d'architecte ou une expérience équivalente. Comprend l'**ARCHITECTE (DE BÂTIMENT)**, l'**ARCHITECTE (PAYSAGISTE)**, et l'**ARCHITECTE (DES CONSTRUCTIONS MARITIMES)**.
- 0-03     **ARCHITECTE DE BÂTIMENT** Etablit des plans de bâtiments et de monuments de tout genre, décide des matériaux à utiliser et d'une répartition appropriée de la charge ; établit des plans pour la décoration générale et l'aménagement du bâtiment ; surveille la construction.
- 0-03     **ARCHITECTE PAYSAGISTE** Etablit des plans en vue de convertir un terrain délimité en une création ornementale ayant de l'unité ; étudie l'irrigation, les terres arables, les arbres, les formations rocheuses, les bâtiments existants et projetés, ainsi que tous autres facteurs ; ajuste les plans autant que possible à la forme du terrain et aux constructions existantes ; dresse des plans d'urbanisme.
- 0-03     **ARCHITECTE DES CONSTRUCTIONS MARITIMES** Etablit les plans et dessins en vue de la construction et de la réparation de navires de bois ou d'acier, ainsi que de l'aménagement complet de l'intérieur d'un navire.
- 0-04     **ARTISTE PEINTRE** Peint des scènes, portraits, compositions et/ou paysages, etc., en faisant preuve de capacités créatrices. Cette rubrique comprend également les **PROFESSEURS (BEAUX-ARTS)**, **PEINTRES EN VITRAUX**.
- 7-89     **ASPHALTEUR, POSEUR D'ASPHALTE** L'asphalteur pose de l'asphalte sur les murs, les planchers, les toits, etc., pour former une couche d'isolement dans les constructions. Emploie des outils à main (truelle, aplanissoir de bois) afin de niveler et de polir la surface. Le poseur d'asphalte pose l'asphalte sur les routes ; nivelle l'asphalte au râteau après qu'il a été pulvérisé et chauffé sur une fondation de béton ; le consolide avec un pilon et finalement le solidifie en le repassant avec des fers chauffés munis d'un long manche.
- 0-27.0     **ASSISTANT SOCIAL** Etudie les éléments sociaux, psychologiques et médicaux de la vie de l'adulte ou de l'enfant ; en partant de cette base, conseille l'individu sur la conduite à tenir, renseigne les tiers, tels que les médecins et les instituteurs sur sa personnalité et sa situation sociale ; recommande l'utilisation de certaines ressources de la communauté ; doit posséder une bonne culture générale et avoir la pratique des œuvres d'assistance sociale.
- C-0-1     **ASTRONOME** Etudie la science qui traite des astres tels que la lune, les étoiles et les planètes. Annonce les comètes et les éclipses solaires ; étudie les cratères de la lune et les taches planétaires.
- 0-06     **AUTEUR** Voir **ÉCRIVAIN**
- 0-22     **AVOUÉ, AVOCAT** Fait des travaux juridiques comprenant la préparation de procès et de documents juridiques ; conseille les clients en matière de droit et questionne les témoins ; présente les affaires au tribunal ; doit posséder un

- diplôme de droit ou un certificat l'autorisant à exercer, Comprendre les **JUGES** sous cette rubrique.
- C-0-1     **BACTÉRIOLOGISTE** Etudie la science qui traite des bactéries, isole et identifie les micro-organismes, étudie leurs réactions physiques et chimiques et leurs effets sur les organismes vivants (végétaux et animaux) et sur les autres micro-organismes.
- C-0-7     **BANQUIER** Directeur d'une entreprise privée ou en société ayant pour objet de prêter, d'emprunter, d'émettre ou de gérer des capitaux ou titres.
- C-2-2     **BARMAN, SERVEUSE**
- 3-17.5    **BERGER** S'occupe des moutons, choisit un pâturage convenable dans les limites duquel il maintient les moutons ; soigne et protège les brebis au moment de l'agnelage ; sait soigner les maladies peu graves des moutons.
- 0-23     **BIBLIOTHÉCAIRE** Classe, catalogue, met en rayons et distribue des livres et revues, conformément à un système de classement reconnu ; doit avoir reçu une formation spécialisée ; doit pouvoir effectuer également des réparations de reliures.
- 4-71     **BIJOUTIER** Fait et répare les bijoux ; exécute les moulages en métal ; fait les soudures et aplanit les surfaces à la lime ; émeule et polit ; emploie des outils tels que le tour du bijoutier et les mèches. Comprendre sous cette rubrique l'**ORFÈVRE**, et le **LAPIDAIRE**.
- C-0-1     **BIOLOGISTE** Etudie les origines, le développement, l'anatomie, les fonctions, la répartition et autres principes fondamentaux des végétaux et des animaux, et les rapports entre la vie animale et la vie végétale.
- 7-57     **BLANCHISSEUR** Manceuvre la barboteuse, la toupie ou l'essoreuse utilisées dans le blanchissage à vapeur ; doit être capable de réparer ce matériel ; fait également du lavage à la main.
- C-4-90    **BOBINEUR (ÉLECTRICITÉ)** Enroule des fils isolés en plusieurs couches sur des bobines ou cylindres pour en faire des appareils électriques ; peut enrouler à la main ou à la machine ; guide le fil pour l'enroulage ; soude et isole les joints.
- 2-1     **BONNE (DOMESTIQUE)** Voir **GOVERNANTE**
- 2-1     **BONNE D'ENFANT** Voir **GOVERNANTE**
- C-0-1     **BOTANISTE** Accomplit des travaux professionnels et scientifiques dans le domaine de la botanique (vie des végétaux) ; identifie les plantes et en étudie la naissance, la croissance et la valeur économique.
- 4-60.1    **BOTTIER** Fabrique et répare les chaussures d'hommes et de femmes. Emploie les outils habituels du cordonnier et les machines-outils mécaniques ; doit connaître les différentes qualités de cuirs et autres fournitures employés dans la fabrication et la réparation des chaussures.
- 5-58     **BOUCHER** Détaille les animaux en morceaux, qu'il coupe ensuite suivant le poids et la taille demandés, en utilisant le couteau, la scie et le couperet. Comprend les **VENDEURS DE VIANDE** et les **GÉRANTS DE BOUCHERIE**.

- 4-01        **BOULANGER** Cuit du pain, des petits pains, des biscuits, des gâteaux secs, de la pâtisserie et des pâtes ; doit savoir cuire par quantité.
- 5-74        **BOUTEFEU** Voir **DYNAMITEUR**
- 4-62.12    **BOURRELIER** Fabrique et répare des harnais de cuir ; coupe des lanières de cuir dans des peaux en utilisant un couteau ; coud les lanières à la main ou en utilisant des machines à coudre les harnais ; attache des boucles, brides, anneaux, etc. ; perfore des trous à l'aide d'une poinçonneuse à main, pose des rivets, apprête les harnais.
- 3-17.2     **BOUVIER** Voir **VACHER**
- 6-66        **BRIQUETIER** Ouvrier spécialisé dans la fabrication de tuiles, briques, et produits à base d'argile, tels qu'un mélangeur d'argile, broyeur d'argile, opérateur de filtre-pressé, émailleur, opérateur de moule à briques mécanique, de presse à briques, de moule à briques à main, et de machines à couper les tuiles.
- 4-30.0     **BÛCHERON** Etête les arbres, élague les branches en utilisant une hache à simple ou double tranchant et des scies ordinaires ou passe-partout ; doit connaître l'emploi d'un grapin, d'un levier et d'une corde, pour le maniement des bois. Comprendre sous cette rubrique les grimpeurs, étêteurs, marteleurs, marqueurs, mais non l'**AIDE-BÛCHERON**.
- C-4-70     **CALFAT** Aplattit les rivets avec un marteau à main, ou pneumatique, ou hydraulique ; assujettit les bords des plaques en les aplatissant ensemble à l'aide d'un outil à calfater ; peut aussi forer des trous dans les plaques quand c'est nécessaire et y injecter du minium ; le calfat de tuyaux verse du plomb fondu dans les raccords et le foule avec un marteau ou un outil à calfater.
- C-3         **CALIBREUR-EMBALLEUR DE FRUITS OU LÉGUMES**
- C-0-7       **CAPITAINE DE NAVIRE**
- 5-21.04    **CARRIER** Perfore et fait exploser des blocs, et fend ou casse des pierres à l'aide d'explosifs et d'outils ; manœuvre un marteau pneumatique pour forer des trous dans la pierre ; doit connaître la formation des roches et le clivage pour abattre et briser des masses rocheuses.
- 4-66        **CÉRAMISTE** Travaille à la fabrication de la poterie et de la porcelaine comme : potier au tour, finisseur, émailleur, cuiseur, ouvrier de four ou d'étuve, potier, modeleur, mouleur.
- 0-24.0     **CHANTEUR** A des connaissances et une expérience professionnelles lui permettant de distraire un auditoire ; peut interpréter l'opéra, l'opérette, etc. Comprendre sous cette rubrique le **PROFESSEUR DE CHANT**.
- 6-24        **CHAPELIER** Fait, dans une fabrique de chapeaux, des travaux spécialisés tels que : calibrage à la main, manœuvre de machines à former, à arrondir, à repasser les bords, à apprêter, à coudre.
- 5-25        **CHARPENTIER** Fait des travaux de charpente ayant trait à la construction et à la réparation de bâtiments, systèmes d'irrigation, travaux hydrauliques, aéroports et constructions connexes. Doit être capable de travailler sur plans et dessins.

- 5-25     **CHARPENTIER DE NAVIRE** Fait des travaux qualifiés pour la construction et la réparation de navires ; construit les carcasses de bois, aligne et dégauchit les tins de cale sèche, place des accores, monte des échafaudages et prépare le navire pour le lancement ; construit les ponts, ainsi que toute l'armature de bois sur laquelle s'appuiera le restant du travail ; peut également faire du blindage.
- 7-37     **CHARRETIER** Conduit un véhicule tiré par un ou plusieurs chevaux ou mulets. Doit savoir soigner les chevaux et mulets.
- 7-89     **CHARRON** Reçoit des moyeux, rayons, jantes ; mortaise le moyeu à la main ou à la machine ; ajuste les rayons dans les trous du moyeu, et les jantes sur les rayons ; enfonce des coins de bois ou d'acier dans les trous mortaisés pour fixer solidement les rayons ; aplanit les pièces travaillées au rabot, à la râpe et au papier de verre pour qu'elles soient prêtes à être cerclées ; peut assembler et ajuster, au moyen d'outils à main, les diverses parties et faire des véhicules complets, par exemple : charrettes, fourgons, etc.
- 4-83     **CHAUDRONNIER** Fait à la main ou à la machine toutes les opérations nécessaires pour fabriquer et monter des chaudières, réservoirs, cuves et autres contenants, au moyen de lourdes tôles d'acier.
- 4-80     **CHAUDRONNIER DE CUIVRE** Fabrique des récipients, tuyaux et assemblages pour la fabrication de produits d'alimentation et de boissons, pour des navires, locomotives, et mécanique générale ; coupe des feuilles ou des plaques de cuivre avec des cisailles ou ciseaux à main, une découpeuse à guillotine ou circulaire ; courbe à la main les tuyaux et les plaques légères, et, à la machine ou à la presse, les plaques et tuyaux lourds ; façonne le métal en le martelant sur une enclume ou un bloc avec des marteaux ou maillets ; utilise la machine à rouleaux pour obtenir des formes cylindriques ; travaille d'après dessins ou plans ; soude, brase et pose des rivets. Voir OUVRIER EN MÉTAUX.
- 7-36     **CHAUFFEUR** Chauffeur d'automobile, habituellement en service privé et généralement en uniforme ; s'occupe souvent d'autres travaux ; conduit l'automobile où et quand il en est requis par son employeur ; est responsable de la propreté et de l'état de la voiture ; a quelques connaissances de la mécanique d'automobile et se charge généralement des petites réparations.
- 7-36     **CHAUFFEUR D'AUTOMOBILE DE TOURISME** Conduit un véhicule léger à moteur, par opposition à un camion lourd, autobus ou autocar ; nettoie et huile le moteur, la voiture, etc. ; veille à ce que les réservoirs à essence et à huile soient pleins ; exécute de petits réglages du moteur, des organes de transmission, etc. ; est titulaire d'un permis de conduire délivré par l'autorité locale compétente ou, dans certains pays, par une école de conduite automobile reconnue. Voir CHAUFFEUR.
- 7-36     **CHAUFFEUR DE CAMIONS LÉGERS ET LOURDS** Conduit des camions légers et lourds. Doit connaître le double embrayage et être capable de faire les petites réparations. Est titulaire d'un permis de conduire délivré par les autorités locales ; doit pouvoir également conduire une voiture de tourisme. Voir CHAUFFEUR.

- C-5-50**     **CHAUFFEUR DE LOCOMOTIVE** Voyage sur la locomotive avec le mécanicien ; alimente le foyer en y jetant à la pelle du charbon qu'il prend sur le tender ou, si la locomotive marche au mazout, il en régleme la arrivée et nettoie les brûleurs ; il veille à ce que la vapeur soit à la pression convenable ; il aide le mécanicien pour le graissage, etc. ; se charge de la machine quand le mécanicien est occupé.
- 7-36**     **CHAUFFEUR DE TOUS VÉHICULES A MOTEUR** Conduit des camions légers ou lourds, des automobiles ou tout autre véhicule à moteur. Voir **CHAUFFEUR, CHAUFFEUR D'AUTOMOBILE DE TOURISME, CHAUFFEUR DE CAMIONS LÉGERS ET LOURDS.**
- 0-97.12**     **CHEF DE BUREAU** Règle, contrôle et coordonne le travail dans un bureau employant un certain nombre d'employés, de dactylographes, de sténographes ou de comptables ; est chargé de la tenue des dossiers, de l'enregistrement des heures de présence et de l'uniformisation des méthodes de travail.
- 0-24**     **CHEF D'ORCHESTRE** Voir **MUSICIEN**
- C-0-1**     **CHEF DE PERSONNEL**
- 0-71**     **CHEF DE SERVICE (AFFAIRES)** Voir **HOMME D'AFFAIRES**
- 0-07**     **CHIMISTE** Procède à des recherches dans une branche quelconque de la chimie. Doit avoir un diplôme de chimiste ou une expérience équivalente. Comprend le **CHIMISTE EN CHIMIE ORGANIQUE ET INORGANIQUE.**
- 0-07**     **CHIMISTE (ANALYSE DE MINÉRAIS)** Procède à des analyses chimiques afin de déterminer la quantité et la qualité des matières contenues dans les échantillons de minerais. Voir **CHIMISTE (CHIMIE INORGANIQUE).**
- 0-07**     **CHIMISTE (CHIMIE ANALYTIQUE)** Se charge de travaux scientifiques et de surveillance en faisant des analyses, des enquêtes et des recherches dans les diverses branches industrielles ; contrôle la composition et la qualité des matières premières, des matières fabriquées, etc. ; complète les rapports et les données nécessaires ; a un diplôme de chimiste ou une formation et une expérience équivalentes.
- 0-07**     **CHIMISTE (FONDERIE)** Procède à l'analyse chimique des métaux de fonderie, avant et après la fonte ; mesure la résistance à la tension de barres d'essais ; examine à la vue les fractures d'échantillons de pièces de fonte ; peut surveiller le chargement et la fusion des alliages. Voir **CHIMISTE (EN CHIMIE INORGANIQUE).**
- 0-07**     **CHIMISTE (CHIMIE INORGANIQUE)** Se charge de travaux scientifiques du domaine de la chimie sur des substances, éléments, composés, ou mélanges qui ne contiennent pas de carbone, sauf en quantité minime dans les minéraux, les roches et les métaux. Comprend le **CHIMISTE QUALIFIÉ EN ANALYSES DE MINÉRAIS, EN FONDERIE** et **EN MÉTALLURGIE.**
- 0-07**     **CHIMISTE (CHIMIE ORGANIQUE)** Se charge de travaux scientifiques et de surveillance dans le domaine de la chimie organique, en utilisant les hydrocarbures ou leurs dérivés.

- 0-07      **CHIMISTE (MÉTALLURGIE)** Procède à des analyses de métaux et de minerais, afin de déterminer leurs propriétés physiques et chimiques. Voir **CHIMISTE (CHIMIE INORGANIQUE)**.
- 0-25      **CHIMISTE (EN PRODUITS PHARMACEUTIQUES)** Chimiste biologiste qui prépare à des fins médicales des produits bruts en les nettoyant, raffinant et en les mélangeant. Comme pharmacien détaillant, il vend des médicaments, des produits chimiques, des spécialités et des objets divers, et il exécute des ordonnances. Doit avoir subi un examen le qualifiant comme chimiste-pharmacien. Voir **PHARMACIEN**.
- C-0-4      **CHIROPATICIEN**
- 0-26.8      **CHIRURGIEN - CHIRURGIE GÉNÉRALE** Personne ayant les diplômes nécessaires pour pratiquer la médecine générale et, en outre, un diplôme supérieur de chirurgie ou au moins cinq années d'expérience en chirurgie orthopédique.
- 0-26.8      **CHIRURGIEN SPÉCIALISTE** Comprend : le **GYNÉCOLOGUE** et l'**OBS-TÉTRICIEN**, l'**OPHTALMOLOGISTE**, l'**ORTHOPÉDISTE**, le **SPÉCIALISTE EN OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE**, l'**UROLOGUE**.
- 4-86.1      **CINTREUR DE CARCASSES** Cintre et met en forme les fer profilés employés pour la carcasse des coques de navires, chaudières, réservoirs, etc. ; chauffe le métal dans une forge ou un four et cintre ou met en forme avec des outils à la main et des outils de forge. Voir **MARTELEUR**.
- C-2-2      **CIREUR DE CHAUSSURES**
- 2-32      **COIFFEUR** Fait les coupes de cheveux et les shampooings ; coiffe les hommes et les femmes. Doit pouvoir tenir un salon de coiffure selon les règles de l'hygiène. Comprendre sous cette rubrique le **PERSONNEL DES INSTITUTS DE BEAUTÉ**, les **MANUCURES** et les **MAQUILLEURS**.
- 1-01      **COMMIS-COMPTABLE** Tient la série complète et méthodique des livres d'affaires d'une entreprise. Peut s'acquitter de tâches connexes, telles que celles de caissier, la préparation des listes de paie, l'établissement et l'envoi des comptes-rendus mensuels, la manœuvre de la machine-comptable. Comprendre l'**AIDE-COMPTABLE** sous cette rubrique.
- 1-50      **COMMIS DE MAGASIN** Voir **VENDEUR**
- 0-24      **COMPOSITEUR (MUSIQUE)** Voir **MUSICIEN**
- C-0-7      **COMMISSIONNAIRE EN MARCHANDISES**
- C-2-6      **COMMISSAIRE DE POLICE**
- 0-24      **COMPOSITEUR DE MUSIQUE** Voir **MUSICIEN**
- 0-01      **COMPTABLE** Ouvre des comptabilités, ou tient à jour des comptabilités déjà ouvertes, afin de contrôler et de montrer la situation financière d'une entreprise commerciale ou industrielle.
- C-2-2      **CONCIERGE**

N° de code  
de l'OIR

- 6-0      **CONDUCTEUR DE MACHINES POUR L'ALIMENTATION** Effectue des travaux spécialisés dans la fabrication de produits d'alimentation et de boissons ; manœuvre des machines à pétrir, à fabriquer des biscuits, charge les fourneaux, décore les gâteaux, fait des tranches, manœuvre des presses ou alambics, cuit des produits alimentaires, ébouillante des boîtes de conserve, fait des conserves de cornichons, etc., stérilise, moule des chocolats, manœuvre des presses à noix de coco, fait de la confiserie, moule du beurre, etc.
- 5-73      **CONDUCTEUR DE MACHINES UTILISÉES DANS LE BÂTIMENT**  
Manœuvre une ou plusieurs des machines suivantes propulsées à l'électricité, au gaz, à la vapeur, ou par moteur Diesel : grues, tracteurs, ponts roulants, derricks, treuils, etc., machines à refouler, cylindres à vapeur, pelles à vapeur, marteaux mécaniques, tracteurs. Doit être capable de faire de petites réparations.
- 4-33.34      **CONDUCTEUR DE MACHINES A TRAVAILLER LE BOIS** Voir OUVRIER DU BOIS.
- 6-59      **CONDUCTEUR DE MACHINES POUR LE TRAVAIL DU CUIR** Manœuvre des machines employées dans la fabrication du cuir ou la maroquinerie, telles que : machine à écharner, à planer, à fouler, à détirer, à effleurer, à glacer, à doler, à scier, machine à coudre électrique, presse à gaufrer.
- C-5-50      **CONDUCTEUR D'OMNIBUS** Voir **CONDUCTEUR DE TRAMWAY**
- C-4-01      **CONFISEUR**
- C-0-1      **CONFÉRENCIER**
- C-0-1      **CONSERVATEUR DE MUSÉE**
- 0-19      **CONSTRUCTEUR D'AVIONS** Voir **INGÉNIEUR DE L'AÉRONAUTIQUE**
- 5-78      **CONSTRUCTEUR DE MOULINS** Change la disposition et le montage de machines et d'installations mécaniques, lorsqu'il s'agit de grosse machinerie ; entretient les machines et installations ; peut faire de la soudure autogène, de la grosse charpente, de la plomberie et de la tôlerie ; doit pouvoir travailler d'après plans et instructions écrites.
- CONTREMAÎTRE** Un ouvrier ayant l'expérience du contremaître doit être classé sous sa profession, telle que **MÉCANICIEN**, **CHARPENTIER**, etc.
- 0-92      **CONTRÔLEUR DES CHEMINS DE FER** Contrôle la bonne marche des trains de voyageurs ou de marchandises, et les manœuvres dans les dépôts ; ramasse les billets, veille au maintien de l'ordre, contrôle l'enlèvement des marchandises aux gares intermédiaires de destination, s'occupe des lettres de voiture. Doit connaître le fonctionnement des chemins de fer et les règles de sécurité. Comprendre le **CHEF DE TRAIN** sous cette rubrique.
- 4-19.73      **CORDIER** Fabrique des cordes avec du chanvre, du coton, du lin, du sisal, en manœuvrant la peigneuse, la machine à filer et la navette.
- 4-60.2      **CORDONNIER** Ressemelle et remet des talons ; répare les parties décousues, met des pièces, garnit les semelles ; remplace les contreforts, et cire les chaussures (pour hommes et pour femmes). Doit connaître les différentes qualités de cuirs et l'emploi du tranchet, du doloir et de l'alène.

- 4-27.04     COUPEUR DE VÊTEMENTS (A LA MAIN) Coupe des parties de vêtements d'une ou de plusieurs couches de tissus, à l'aide d'un couteau ou de grands ciseaux. Comprendre sous cette rubrique le MARQUEUR et le TAILLEUR DE PATRONS.
- C-0-7     COURTIER EN PUBLICITÉ
- 6-27     COUSEUR Voir OUVRIER EN CONFECTION, SPÉCIALISÉ
- 4-27.07     COUSEUR A LA MAIN Personne qualifiée dans une fabrique pour coudre à la main chapeaux, casquettes ou vêtements. Ne pas confondre avec COUSEUSE ou OPÉRATEUR DE MACHINE A COUDRE.
- 4-25     COUTURIER Voir TAILLEUR
- 4-25     COUTURIÈRE Voir TAILLEUR
- 5-24.4     COUVREUR Fixe des tuiles, ardoises, etc., sur le toit des bâtiments et autres constructions ; découpe les bords des tuiles et des ardoises avec des outils spéciaux ; assujettit les tuiles et les ardoises sur le toit à l'aide d'un marteau et de clous ; fixe les ardoises sur l'arête du toit et les assujettit en remplissant les interstices avec du mortier.
- 2-26     CUISINIER (Hôtel, restaurant, institution) Prépare la nourriture pour des groupes assez importants de personnes ; apprête viande, potages, desserts, légumes, sauces. Doit pouvoir évaluer les proportions nécessaires pour nourrir un grand nombre de personnes.
- C-0-1     CYTOLOGISTE Etudie la structure et les fonctions des cellules.
- 1-37.3     DACTYLOGRAPHE Exécute divers travaux de bureau, en utilisant une machine à écrire pour accomplir la plus grande partie du travail. Doit être capable de dactylographier sans erreur à une vitesse minimum de 35 mots à la minute.
- 1-37.1     DACTYLOGRAPHE (STÉNOGRAPHE) Voir STÉNOGRAPHE
- 0-45     DANSEUR Interprète en public les danses classiques et modernes. Doit avoir une formation et une expérience professionnelles. Comprendre le PROFESSEUR DE DANSE
- C-0-4     DÉCORATEUR Non DÉCORATEUR D'INTÉRIEUR Voir PEINTRE
- 6-14     DÉCOUPEUR DE CARTONS (TEXTILES) Manœuvre une machine à découper des cartons qui coupe, perce, ou estampe des trous dans des cartons suivant un dessin donné, pour être employés dans les métiers Jacquard ou les métiers à fabriquer la dentelle ; appuie sur des pédales qui perforent au moyen de leviers. Sait manœuvrer une machine spéciale, qui perce des cartons utilisés pour la fabrication de la broderie suisse. Voir OUVRIER SPÉCIALISÉ DU TEXTILE.
- C-0-4     DÉGUSTATEUR
- C-5-20     DÉMÉNAGEUR
- 0-13     DENTISTE Personne titulaire d'un diplôme de chirurgie dentaire d'une université reconnue, ou autorisée par une université ou une école dentaire à pratiquer la chirurgie dentaire conformément aux règlements du pays qui a accordé le diplôme ou l'autorisation.

- 0-48     DESSINATEUR INDUSTRIEL Prépare des plans et des dessins détaillés, exacts et complets, d'après des notes et des croquis d'ingénieurs, en vue de la construction de machines, d'outillage, etc.
- 0-44     DESSINATEUR PUBLICITAIRE Crée et dessine des illustrations destinées à la publicité, aux livres et aux revues ; crée des affiches, des écriteaux, des panneaux d'affichage. Dessine des caricatures et des scènes comiques.
- C-0-4     DESSINATEUR (EN TEXTILES) Crée de nouveaux patrons de tissus, etc., par de nouvelles combinaisons de fils de chaîne ou de trame, de couleur ou non ; en reproduit le dessin sur le papier. Peut également les reproduire sur un papier spécial en indiquant les endroits des cartons Jacquard qui doivent être perforés par le découpeur de cartons.
- 0-39.93     DIÉTÉTICIEN Compose et équilibre les menus quotidiens et les régimes spéciaux pour hôtels, restaurants, écoles, hôpitaux ou institutions publiques. Doit avoir un minimum de deux années d'expérience. Prépare des menus contenant les proportions appropriées de vitamines et de calories. Doit avoir un diplôme de diététique ou d'économie domestique, d'une université ou d'une école spécialisée reconnue.
- 0-71     DIRECTEUR Voir HOMME D'AFFAIRES
- 0-71     DIRECTEUR D'ENTREPRISE Voir HOMME D'AFFAIRES
- C-0-7     DIRECTEUR (NON SPÉCIFIÉ)
- 7-47     DOCKER, ARRIMEUR Charge et décharge les cargaisons. Attache des élingues aux charges lourdes, cale et consolide la cargaison à bord.
- 0-26.9     DOCTEUR Voir MÉDECIN EN MÉDECINE GÉNÉRALE
- 2-1     DOMESTIQUE Voir GOVERNANTE
- 0-88.11     DRAGUEUR Manœuvre une drague et sa machinerie à bord d'un bateau pour désensabler ou désenvaser, enlever le limon et autres matériaux immergés.
- 5-74     DYNAMITEUR Est au courant de l'emploi des explosifs ; place les cartouches et amorces à l'endroit approprié afin de déterminer l'explosion ; sait placer le cordeau, la bourre et mettre les fils en contact.
- 4-32     ÉBÉNISTE Fait à la main les travaux de menuiserie nécessaires pour couper, former et assembler les parties de meubles soignés ; répare les meubles.
- C-0-1     ÉCONOMISTE Se livre à des travaux scientifiques et techniques en économie politique, soit dans un domaine spécialisé, soit dans des domaines connexes, élaboration, organisation, direction et comptes rendus de recherches économiques, en les organisant, en les dirigeant et en en rendant compte ; recueille et rassemble des données concernant la production, la distribution, la consommation, l'exportation, l'importation, les prix de revient ou de vente des produits.
- 0-06     ÉCRIVAIN Écrit et édite des ouvrages de fiction et autres ; peut choisir, assembler et composer des textes destinés à la publicité ; peut rédiger des com-

muniés de presse et des annonces ; écrit des scénarii et dirige des interviews à la radio. Comprendre les AUTEURS sous cette rubrique mais non les REPORTERS.

- C-3      ÉGRENEUR DE COTON (A LA MACHINE)
- 4-97      ÉLECTRICIEN Projette, assemble, installe et vérifie les installations et appareils électriques, les appareils de contrôle et les canalisations utilisés pour les sonneries, la radio, les communications, les systèmes d'éclairage et de force des bâtiments ou autres constructions.
- 6-39      EMBALLEUR Emballe dans des caisses ou claires-voies divers articles ou marchandises, afin d'éviter qu'ils ne soient endommagés en cours de route. Débite le bois à la dimension, avec une scie à main ou mécanique et cloue les planches pour en faire des caisses, cale ou bloque le contenu à l'intérieur de la caisse ou de la claire-voie.
- C-3      EMBALLEUR, FRUITS OU LÉGUMES
- 1-03      EMPLOYÉ DE BUREAU (commis, postier) Est chargé des divers travaux de bureau qui ne nécessitent pas l'emploi d'une machine à écrire. Etablit et classe les dossiers. Cette rubrique comprend les pointeurs, guichetiers, employés d'établissements financiers, de compagnies d'assurance, des bureaux de compagnies de chemins de fer, du commerce, les commis d'ordre, les employés chargés des salaires, du courrier, du transport du courrier, les expéditeurs, magasiniers, bagagistes, distributeurs de billets, peseurs.
- 2-42      EMPLOYÉ D'HÔPITAL Voir GARÇON D'HÔPITAL
- C-2-2      EMPLOYÉ D'HÔTEL ET DE RESTAURANT Terme général s'appliquant aux travailleurs suivants : employés dans les hôtels, restaurants et autres établissements similaires : barmen, barmaids, chasseurs, porteurs, cireurs de chaussures, femmes de ménage, nettoyeurs, liftiers, valets, femmes de chambre, concierges, portiers, huissiers, etc. Ne pas comprendre sous cette rubrique le CUISINIER, le GARÇON DE CUISINE.
- C-0-7      EMPLOYÉ DE SYNDICAT
- 6-14      ENFILEUR DE CARTONS (TEXTILES) Enfile les cartons Jacquard, les cartons de modèles de dentelle, etc., dans l'ordre requis par le modèle de tissu ou de dentelle ; peut enfileur à la main ou à la machine.
- C-0-1      ENTOMOLOGISTE Etudie les insectes et leurs rapports avec les hommes et les plantes ; recherche des méthodes de lutte contre les insectes.
- 0-65      ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES - EMBAUMEUR Embaume les corps et les prépare en vue de l'expédition, conformément aux lois en la matière ; enterre les corps et dirige les funérailles ; peut manœuvrer un four crématoire.
- C-0-1      ESSAYEUR
- C-0-4      ÉTALAGISTE Crée et exécute des étalages pour les magasins de détail, etc.
- C-0-1      ETHNOLOGUE Etudie les races humaines, leurs origines, leur répartition, leurs rapports et leurs particularités.

10-1            **ÉTUDIANT**

C-4-70        **ÉTIREUR DE TUBES MÉTALLIQUES** Place le tube brut en position sur le banc d'étirage, afin qu'il soit étiré sans raccord, fait passer le bout à travers la filière ; saisit le crochet sur la chaîne et la met en mouvement afin que le tube soit tiré à travers la filière ; dans la soudure bout à bout, place en position sur le banc d'étirage une bande de métal au lieu de tubes bruts et la tire à travers la filière.

C-5-10        **FABRICANT D'ACCORDÉONS**

C-5-10        **FABRICANT DE BALAIS** Plonge un nœud, ou une touffe, ou une poignée de filasse, fibre, crins, etc., dans de la poix ou autre matière adhésive ; attache les bouts avec de la ficelle, replonge dans la matière adhésive et insère dans la monture de bois ; peut fixer les fibres, etc., avec du fil de fer, qui est tiré à travers la monture ; puis il fixe le tout avec un fil de fer qui est passé derrière la brosse ou le balai.

C-5-10        **FABRICANT DE BRETELLES**

C-5-10        **FABRICANT DE CLUBS DE GOLF**

C-5-10        **FABRICANT D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE (BOIS, A VENT)** Dans de petits ateliers, conçoit les instruments et fait des travaux de montage et de finition ; reçoit des pièces en bois, ébauchées, qui ont été creusées grossièrement et les perce de trous pour les notes ; monte et termine l'instrument.

C-5-10        **FABRICANT D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE (CUIVRE, ETC.)** Reçoit des tubes droits, des pavillons (extrémités de tubes en forme de pavillon) et des valves ; remplit les tubes de plomb fondu après avoir obturé une extrémité du tube, puis ferme l'autre ; lorsque le plomb s'est solidifié, courbe les tubes en leur donnant leur forme approximative, à l'établi ; façonne les tubes à la main ou à l'aide d'une pince à levier ; chauffe les tubes pour les vider ; enlève les bavures des tubes à l'aide d'outils à main ; coupe les tubes à la longueur désirée et assemble les pièces par soudure ; ajuste les valves, etc., et termine l'instrument.

C-5-10        **FABRICANT DE JOUETS**

C-5-10        **FABRICANT DE PARAPLUIES** Terme général pour tout ouvrier capable d'exécuter les opérations concernant la fabrication du parapluie ; peut être employé pour fixer les bouts de parapluies.

C-5-10        **FABRICANT DE PIPES**

4-57        **FABRICANT DE PNEUMATIQUES (OU D'ARTICLES EN CAOUT-  
CHOUC)** Exécute, dans la préparation du caoutchouc ou dans la fabrication d'articles en caoutchouc, des travaux qualifiés, en utilisant des procédés chimiques et mécaniques pour la production de pneumatiques, la vulcanisation et le finissage ; fabrique aussi des tuyaux. Doit avoir une connaissance technique des composés de caoutchouc.

C-4-01        **FABRICANT DE PRODUITS LAITIERS**

C-5-10        **FABRICANT DE PROTHÈSES**

- C-4-30 **FABRICANT DE SOMMIERS MÉTALLIQUES** Entrelace des fils d'acier dans une machine pour en former des sommiers métalliques. Dispose différentes grosseurs de fil dans la machine qu'il alimente par des bobines ; peut également ajuster le fil d'acier sur un châssis.
- 0-33.5 **FELDSHER** Voir INFIRMIÈRE SANS DIPLÔME
- C-2-2 **FEMME DE CHAMBRE, SERVEUSE (HÔTEL OU INSTITUTION)**
- C-2-2 **FEMME DE MÉNAGE**
- 4-80 **FERBLANTIER** Ouvrier travaillant des planches de métal (tôles d'acier étamée) ; découpe, lamine, repousse en relief ou en creux et façonne les planches à la main ou à la machine ; ferme les bords et soude ; agrafe et rive les joints d'articles tels que : ustensiles domestiques, boîtes pour conserves, boîtes de fer blanc. Voir OUVRIER EN MÉTAUX.
- C-5-20 **FINISSEUR DE CIMENT ET DE BÉTON**
- C-4-1 **FINISSEUR (TEXTILES)** Terme général pour un ouvrier chargé des travaux de finition, tels que : griller, gratter, passer à la vapeur, calandrer, imprégner, assouplir, cylindrer, gaufrer, élargir, mesurer, plisser, marquer, repasser et emballer.
- 4-27.26 **FINISSEUR (DE VÊTEMENTS)** Fait des ourlets roulés ou à plat, attache des bretelles et exécute à la main des opérations similaires sur des vêtements de luxe, ou sur des parties de vêtements ne convenant pas au travail à la machine. Comprendre sous cette rubrique le **GARNISSEUR** et le **BRODEUR**.
- 4-30.31 **FLOTTEUR** Assure le flottage du bois jusqu'à la scierie. Travaille de la rive, ou marche sur les bûches et les guide ; débâcle à la dynamite ou par d'autres moyens. Peut rassembler les bûches en un radeau, qui sera remorqué à la scierie.
- C-0-7 **FONCTIONNAIRE (NON SPÉCIFIÉ)**
- C-0-7 **FONCTIONNAIRE PUBLIC (NON SPÉCIFIÉ)**
- 4-81 **FONDEUR, MOULEUR** Fait des moulages de fer, d'aluminium et d'autres métaux ; façonne des moules de sable, alimente les feux et fours. Doit connaître les sables de moulage et la façon de les mélanger ; doit connaître les machines à mouler et les températures appropriées pour la fonte des différents métaux.
- 0-38 **FORESTIER** Possède un diplôme de forestier d'une école reconnue et a eu une expérience théorique et pratique suffisante du travail forestier.
- 4-86-0 **FORGERON** Forge tous articles métalliques tels que fers à cheval, gonds, ferrures de bâtiment ; répare et fabrique de l'outillage. Peut employer le marteau à vapeur ou le marteau-pilon, l'appareil à soudure autogène ou électrique.
- C-4-30 **FORMIER POUR CHAUSSURES** Forme des blocs de bois à l'aide du couteau de formier ; finit avec du papier de verre, et fixe au bas une plaque de métal ; terme général pour les ouvriers fabriquant des formes pour chaussures.
- 4-24 **FORMIER, OPÉRATEUR DE MACHINES POUR LA FABRICATION ET LE CALBRAGE DES FORMES ET CHAPEAUX** Fait des chapeaux et casquettes ; manœuvre des machines à fouler les poils qui leur donnent la forme

de cônes avec lesquels on fabriquera des chapeaux ; embraye et débraye la machine, enlève le cône de la machine ; manœuvre la machine qui donne au cône la forme voulue, rétrécit et renforce le chapeau.

- 4-21        **FOURREUR** Coupe, essaie, finit, modifie, dessine et répare les vêtements de fourrure ; peut nettoyer les fourrures et vêtements de fourrure.
- C-4-01     **FROMAGER**
- 4-74        **GALVANOPLASTE** Recouvre par électrolyse des objets métalliques d'une couche de nickel, d'or ou d'un autre métal, qui peut être polie jusqu'à ce qu'elle acquière un fini brillant relativement inoxydable.
- 2-27        **GARÇON, SERVEUSE** (hôtel, restaurant, institution) Dresse la table et sert la nourriture suivant les règles, dans les restaurants et hôtels ; enlève la vaisselle sale et l'empile pour le lavage.
- C-2-2       **GARÇON DE CABINE**
- 2-29        **GARÇON DE CUISINE** (hôtel, restaurant, institution) Dans les hôtels et restaurants, aide le cuisinier à préparer la nourriture ; prépare les ustensiles, surveille les foyers et nettoie les planchers et les tables ; lave la vaisselle à la main ou mécaniquement.
- 2-42        **GARÇON D'HÔPITAL** Personne sans formation spéciale qui fait des travaux domestiques dans les salles d'hôpital.
- C-2-6       **GARDE-BARRIÈRE**
- C-5-70      **GARDIEN DE PHARE**
- C-2-6       **GARDIEN DE PONT**
- 5-44        **GAREUR (DE TRAIN)** Voir **AIGUILLEUR**
- C-0-4       **GÉNÉALOGISTE**
- C-0-1       **GÉOLOGUE** Détermine l'étendue, l'inclinaison et l'épaisseur des couches de roches ; établit des cartes géologiques montrant l'affleurement des roches, les plissements ou les failles dans la surface du sol ; étudie les gisements en vue de déceler le pétrole ou les minéraux ; connaît les rapports entre l'atmosphère, l'hydrosphère et la lithosphère, ainsi que leurs éléments.
- 0-64        **GÉOMÈTRE-ARPEUTEUR** Fait des arpentages préliminaires, des relevés de concessions minières, des relevés à la boussole, des croquis topographiques, des relevés de profils et de coupes ; prend sur le terrain des notes complètes et claires et les reporte sous une forme définitive ; utilise théodolite, alidade, niveaux, stadia et boussole anéroïde ; fait des calculs trigonométriques et algébriques, en utilisant une règle à calcul et les logarithmes. Contrôle et dirige un groupe d'ingénieurs-géomètres.
- C-4-01     **GLACIER**
- 2-1        **GOVERNANTE, SERVANTE, BONNE** Entretien la maison en état de propreté et en ordre, en utilisant les ustensiles pour le nettoyage à la main et

également des ustensiles mécaniques. Approvisionne la maison ; établit le menu et fait la cuisine. Peut également surveiller d'autres domestiques. Comprendre dans cette rubrique les **GENS DE MAISON**, mais non **LES EMPLOYÉS D'HÔTEL, DE RESTAURANT ET D'INSTITUTION**.

- 5-88 **GRÉEUR** Dispose, amarre et grée le matériel de levage utilisé pour déplacer des matériaux lourds ; travaille à dresser des antennes de radio, des mâts de pavillon, des cheminées, et à déplacer de la machinerie lourde ; peut disposer des mâts et des châssis d'appareils de levage, et des poulies. (Comprendre sous cette rubrique les **GRÉEURS DE NAVIRES**.)
- 5-88 **GRÉEUR (DE NAVIRE)** Dresse les mâts et mâts de charge ; se charge des tâches incombant à l'équipage lorsque le bateau est au port et que les marins ont été licenciés ; déplace le bateau dans les docks, ou d'un dock à un autre, ou met le bateau en cale sèche pour qu'il soit peint, réparé, etc. ; épisse les cordages et les câbles métalliques.
- C-0-4 **GUÉRISSEUR**
- 0-26.8 **GYNÉCOLOGUE ET OBSTÉTRICIEN** Personne possédant les diplômes nécessaires pour pratiquer la médecine générale, ainsi qu'un diplôme supérieur de gynécologie et obstétrique et/ou au moins cinq années d'expérience en gynécologie.
- 0-24 **HARMONISTE** Voir **MUSICIEN**
- C-0-1 **HERPÉTOLOGISTE** Etudie la vie des reptiles.
- 0-71 **HOMME D'AFFAIRES, DIRECTEUR D'ENTREPRISE, CHEF DE SERVICE** A la pleine responsabilité de la direction d'une affaire ou d'un service gouvernemental, tels qu'un magasin, une affaire commerciale ou industrielle, un département ou une division. Il a qualité pour engager et licencier le personnel, prendre des engagements au nom de la maison, donner des directives et représenter la direction dans ses rapports avec les autorités compétentes et le public ; tout cela dans la limite de ses attributions. Comprendre sous cette rubrique le **DIRECTEUR D'HÔTEL** ou **DE RESTAURANT, DE MAGASIN DE DÉTAIL**, le **SPÉCIALISTE DES QUESTIONS DE CRÉDIT**, le **GÉRANT D'IMMEUBLES**, le **DIRECTEUR DE MINES**.
- 5-38 **HOMME D'ÉQUIPE** Commande la marche des wagons en faisant des signaux au mécanicien de la locomotive. Attelle et dételle les wagons et manie les aiguilles en cas de besoin. Emploie des feux, drapeaux et lanternes. Doit connaître le maniement des freins à air.
- C-0-1 **HORTICULTEUR** Personne qualifiée dans la culture des jardins et des vergers ; procède à des expériences pour obtenir de nouvelles variétés de plantes et améliorer celles existantes ; étudie les effets des engrais, ainsi que les maladies des plantes et leur traitement.
- C-2-2 **HUISSIER**
- C-2-6 **HUISSIER (PORTEUR DE CONTRAINTES)**

- C-0-1     **ICHTYOLOGISTE** Etudie les poissons, leur structure et leurs mœurs, et recherche de nouvelles méthodes de capture.
- 4-44     **IMPRIMEUR** Exécute en général tous les travaux d'un atelier d'imprimerie, tels que la typographie, la « forme ». Place et assemble les caractères à la main ou à la machine ; les place dans les casses et les espace en insérant des cales de plomb ou des garnitures. Serre la forme. Comprendre sous cette rubrique le **COMPOSITEUR TYPOGRAPHE**, le **GALVANOPLASTE** et le **STÉRÉO-TYPEUR**, mais ni le **LINOTYPISTE** ni le **MONOTYPISTE**.
- C-4-1     **IMPRIMEUR (A LA MACHINE) [TEXTILES]** Règle et surveille la machine à imprimer qui imprime un dessin sur des fils ou des tissus, en les faisant passer entre des rouleaux ; responsable de l'exactitude de l'impression des couleurs ; est aidé par d'autres ouvriers. Voir autres **OUVRIERS EN TEXTILES QUALIFIÉS**.
- C-4-1     **IMPRIMEUR (A LA PLANCHE) [TEXTILES]** Imprime à la main les dessins sur les tissus ; presse des planches gravées enduites de couleur sur les tissus, pour les imprimer ; surveille les machines à imprimer à la planche ; met le tissu en place et manœuvre les leviers à main qui déplacent les planches de la couleur au tissu et *vice versa*. Voir **OUVRIERS EN TEXTILES QUALIFIÉS**.
- 4-48     **IMPRIMEUR A LA PRESSE** Prépare et manœuvre la presse à imprimer, doit connaître la manœuvre de la presse à platine et à cylindre et savoir insérer des clichés dans la presse et l'approvisionner de papier. Comprendre sous cette rubrique l'**IMPRIMEUR A LA PLANCHE**.
- 0-33.4    **INFIRMIÈRE DIPLÔMÉE** Infirmière qui a fait ses études dans une école d'infirmières reconnue, qui est titulaire d'un diplôme et qui a été inscrite conformément à la législation nationale régissant la profession d'infirmière.
- 0-33.5    **INFIRMIÈRE SANS DIPLÔME MAIS AYANT DE L'EXPÉRIENCE**  
Infirmière qui a travaillé pendant un an ou plus comme infirmière d'hôpital sous la surveillance d'une infirmière diplômée. Comprendre sous cette rubrique les **ASSISTANTES DE MÉDECINS**.
- 2-38     **INFIRMIÈRE DE MATERNITÉ** Femme ayant au moins une année d'expérience dans les hôpitaux des soins à donner, après l'accouchement, aux mères et aux nouveau-nés. Travaille sous la surveillance d'une sage-femme diplômée.
- 0-19     **INGÉNIEUR DE L'AÉRONAUTIQUE** Ingénieur qualifié dans une ou plusieurs des branches suivantes de la construction aéronautique : plans d'avions, d'hydravions à coque et à flotteurs, essai de prototypes, surveillance du montage d'avions et de l'installation de l'équipement. Voir **INGÉNIEUR-MÉCANICIEN**.
- C-0-1     **INGÉNIEUR-CHIMISTE** spécialisé dans l'étude de matériel pour la chimie, l'organisation d'usines industrielles, la surveillance de procédés industriels, l'emploi de la main-d'œuvre et la recherche en chimie organique et en chimie lourde : céramique, verre, raffinage de pétrole, caoutchouc et textiles.
- 0-17     **INGÉNIEUR-ÉLECTRICIEN** Elabore des projets, surveille l'établissement des plans, prépare les détails d'exécution pour la construction, l'installation et

le maintien en état d'installations électriques d'éclairage et de force. Doit posséder un diplôme d'ingénieur-électricien d'une université ou école reconnue.

- 0-16     **INGÉNIEUR DU GÉNIE CIVIL** Prépare les dessins, plans détaillés et instructions pour la construction de ponts, ouvrages hydrauliques, digues, chaussées, bâtiments, installations sanitaires municipales. Doit posséder un diplôme d'ingénieur des ponts et chaussées ou d'ingénieur des travaux publics d'une université ou école reconnue.
- 0-18     **INGÉNIEUR INDUSTRIEL** Coordonne les plans et schémas de production, règle le travail, et fixe les barèmes de salaires dans l'entreprise. Doit posséder un diplôme d'ingénieur industriel d'une université ou école reconnue, ou une expérience équivalente.
- 0-19     **INGÉNIEUR-MÉCANICIEN** Prépare des dessins et études pour systèmes de chauffage central, pour des installations industrielles à vapeur, installations électriques, de lumière et de force, sous-stations de transformateur et systèmes d'éclairage, et des systèmes de transmission à l'intérieur des bâtiments; établit des projets et prépare des dessins et instructions pour fours et installations à vapeur, électriques, ou mécaniques; établit des plans pour des systèmes particuliers ou collectifs de distribution de chaleur, de gaz, d'eau ou de vapeur. Comprendre sous cette rubrique l'INGÉNIEUR DE L'AÉRONAUTIQUE.
- 0-20     **INGÉNIEUR DES MINES** Fait des études préliminaires et établit des rapports concernant la présence de minerais et leurs possibilités d'exploitation; établit des plans pour l'exploitation de mines; prépare des projets de constructions en vue de la fourniture d'eau et de machines destinées à produire la force motrice. Doit posséder un diplôme d'ingénieur des mines ou une expérience équivalente.
- 0-16.1   **INGÉNIEUR DES SERVICES SANITAIRES** Possède un diplôme d'ingénieur d'une école ou université reconnue, avec les connaissances et l'expérience nécessaires à l'établissement de plans et à la construction de dispositifs d'assainissement des déchets, de filtrage d'eau, et à la mise en œuvre de programmes de protection contre les maladies épidémiques. Doit avoir la pratique de l'hygiène et de la santé publiques.
- C-0-7     **INSPECTEUR DE SERVICES PUBLICS**
- 0-32.3   **INSTITUTEUR, PROFESSEUR (ÉDUCATION GÉNÉRALE)** Donne l'enseignement aux divers degrés et établit des programmes d'étude; détermine les méthodes d'instruction. Doit avoir enseigné dans une école reconnue et être titulaire d'un diplôme d'enseignement. Comprendre sous cette rubrique le **DIRECTEUR D'ÉCOLE**, le **PRINCIPAL** et les **PROVISEURS**.
- 5-53.5   **INSTALLATEUR D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE** Installe des batteries, des appareils de recharge et de force dans un central télégraphique ou téléphonique; installe, manœuvre et essaie dynamos, génératrices, groupes électrogènes avec moteur à essence, tubes électroniques, régulateurs rectex, filtres pour le bruit et équipement automatique.
- 5-53.0   **INSTALLATEUR ET RÉPARATEUR DE TÉLÉPHONE ET DE TÉLÉGRAPHE** Installe, entretient ou répare des stations téléphoniques et/ou télé-

- graphiques, des lignes privées et des appareils auxiliaires tels que clés, commutateurs, instruments, installations de protection. Dresse des poteaux, pose des fils, câbles, boîtes de jonction ; essaie la continuité et le débit de la ligne en utilisant des appareils de contrôle ; décèle les installations défectueuses et fait les remplacements nécessaires. Doit être capable de lire les schémas de montage ; peut être appelé à installer un tableau de distribution.
- 5-30.4     **INSTALLATEUR DE VAPEUR** Dispose, coupe, taraude, cintre, assemble et installe des tuyaux pour vapeur à haute pression, ainsi que les accessoires ; peut assembler et installer des chaudières à vapeur, d'après plans et instructions écrites.
- 0-68.3     **INTERPRÈTE** Voir **TRADUCTEUR**
- 3-40       **JARDINIER** Plante et entretient les jardins d'agrément, les jardins potagers, les pelouses, à l'aide d'outils à main ou mécaniques. Doit connaître les arbres et arbustes et savoir les tailler ; emploie les insecticides et engrais selon les besoins.
- 0-06.7     **JOURNALISTE** Voir **JOURNALISTE D'INFORMATION**
- 0-06.7     **JOURNALISTE D'INFORMATION** Rassemble, par l'interview ou l'enquête, des faits exacts au sujet d'événements et de personnes intéressant le public ; rédige des comptes rendus clairs, concis et intéressants. Ne pas comprendre l'**ÉCRIVAIN** sous cette rubrique.
- 3-11       **LABOUREUR** Laboure avec une charrue mécanique ou tirée par un cheval ; se charge également de moissonner, herser, transporter, et de nourrir et soigner les chevaux.
- C-4-70     **LAMINEUR (DE BARRES OU TÔLES D'ACIER)** Lamineur manœuvrant un laminoir dans lequel des barres ou lingots d'acier sont laminés entre des rouleaux lisses, pour former des barres ou des plaques d'acier ; règle la distance entre les rouleaux pour obtenir l'épaisseur requise de la barre ou de la plaque ; surveille les autres ouvriers de l'atelier ; se spécialise d'ordinaire dans le laminage de barres, de feuilles ou de plaques.
- C-0-4       **LECTEUR A LA RADIO**
- C-2-2       **LIFTIER**
- C-4-70     **LIMEUR**
- 4-44.1     **LINOTYPISTE** Manœuvre le clavier d'une linotype, qui choisit et assemble en lignes les matrices de caractères d'imprimerie et les fond en clichés ; est capable de faire de petites réparations et d'ajuster la machine.
- C-4-40     **LITHOGRAPHE** Prépare et surveille le fonctionnement d'une presse pour l'impression de sujets au moyen d'une pierre, d'aluminium ou de zinc, qui ont été préparés par le procédé lithographique. Comprendre sous cette rubrique le **REPORTEUR** et le **TIREUR D'ÉPREUVES**.
- C-5-10     **LUTHIER**
- C-5-50     **MACHINISTE DE TRAMWAY, ETC.**

- 5-24.2     MAÇON   Construit et répare des murs en pierre, des canalisations, des fours. Taille les pierres aux dimensions appropriées, étale le mortier et place les pierres. Doit pouvoir travailler d'après plans. Comprendre sous cette rubrique le POSEUR DE PIERRES.
- 1-03        MAGASINIER   Entretient, enregistre et distribue suivant la demande des marchandises telles que : des matières premières ou semi-manufacturées, des outils, des explosifs, du combustible, de l'huile, des pièces détachées ou autres articles nécessaires pour la production et la réparation.
- 4-03        MAÎTRE BRASSEUR   Contrôle tous les services concourant à la fabrication de la bière en surveillant attentivement la marche de l'opération et en donnant des instructions précises pour le traitement du produit. Comprendre sous cette rubrique le MALTEUR, le DÉGUSTATEUR, la PERSONNE CHARGÉE DE LA FERMENTATION, le MÉLANGEUR, le BOUILLEUR, le DÉSALCOOLISEUR et autres ouvriers qualifiés dans la production de boissons à base de malt.
- 0-24        MAÎTRE DE CHAPELLE   Voir MUSICIEN
- 10-1        MAÎTRESSE DE MAISON
- C-5-50      MANŒUVRE DE FERRY-BOAT
- 9-2         MANŒUVRE   Exécute des travaux ou tâches non spécialisées demandant peu de pratique, dans toutes autres branches, telles que fabrication, entretien ; emploi des outils simples tels que : levier, pelle, chariot à main, etc. Doit pouvoir comprendre et exécuter des ordres simples.
- 9-1         MANŒUVRE QUALIFIÉ   Voir AIDE
- 7-48        MARIN   Accomplit à bord d'un bateau les tâches courantes ou imprévues ; manipule le gréement, arrime la cargaison ; manœuvre et entretient les machines de pont. Doit connaître les rudiments de la navigation.
- C-4-30      MATELASSIER (POUR LITERIE)   Bourre les enveloppes de matelas et les égalise ; coud les matelas avec de la ficelle et une aiguille spéciale ; assujettit la bourre en attachant des disques de cuir réunis par des ficelles, allant du dessus au dessous du matelas et en les nouant solidement à l'intérieur du matelas.
- 7-88        MANUTENTIONNAIRE (EN MAGASIN)   Range les marchandises à la main dans des casiers et rayons ; charge et décharge des camions et wagons à marchandises à la main, au diable, au treuil ou autre appareil ; transporte les marchandises à la main, ou sur des engins mécaniques, à l'intérieur, vers, ou en provenance du magasin ; fait les pointages nécessaires et note les entrées et sorties des différents articles.
- 4-59        MAROQUINIER QUALIFIÉ   Fait des travaux qualifiés, non autrement spécifiés, relatifs à la fabrication de cuir pour chaussures ou de maroquinerie, tels que : épiler les peaux (chevalier), les fendre, couper, détirer, coudre, assortir, trier. Comprendre sous cette rubrique les PATRONNIER, FORMIER, SPECIALISTE EN ARTICLES DE VOYAGE. Voir d'autre part les rubriques de TANNEUR, FOURREUR, SELLIER, BOURRELIER, BOTTIER, CORDONNIER, CONDUCTEUR DE MACHINES.

- 4-86.1 MARTELEUR Façonne divers articles métalliques, en les martelant après les avoir chauffés. Chauffe les billettes à la forge et les façonne à la main ou avec des outils mécaniques tels que: enclume, marteau, marteau-pilon et presse. Comprendre sous cette rubrique l'OUVRIER EN FERS PROFILÉS.
- 4-78 MÉCANICIEN D'ATELIER QUALIFIÉ Manœuvre les machines à percer, à centrer, emporte-pièce, tours, machines à fileter, à broyer, machines pour rainures de clavetage, machines pour scier les métaux, machines à fraiser, raboteuses, découpeuses, aléseuses, décolleteuses, machines à profiler, taraudeuses, tours revolver, etc. Manœuvre une ou plusieurs des machines ci-dessus afin de modifier la forme de parties métalliques ou d'outils. Doit avoir l'habitude de manœuvrer ces machines et pouvoir travailler d'après plans.
- 5-81.2 MÉCANICIEN D'AUTOS ET DE CAMIONS Remet des véhicules en fonctionnement, en remplaçant ou en réglant le moteur, le carburateur, l'allumage, le différentiel, la transmission et la direction.
- 5-80 MÉCANICIEN D'AVIATION Revise, répare, ajuste et nettoie les avions et/ou les moteurs d'avion. Fait des vols d'essai et la révision périodique des parties délicates ; effectue les remplacements et réparations nécessaires.
- C-5-70 MÉCANICIEN D'ENTRETIEN
- 5-41 MÉCANICIEN DE LOCOMOTIVE Manœuvre des locomotives à vapeur, Diesel ou électriques, en manipulant les leviers qui règlent la vitesse.
- 5-79 MÉCANICIEN-RÉPARATEUR DE LOCOMOTIVE Essaie les machines pour en rechercher les imperfections, remplace et répare les pièces suivant les besoins ; enlève et replace les patins et clavettes de locomotive, ajuste et place des valves, alèse les cylindres. Comprendre sous cette rubrique l'AJUSTEUR DE LOCOMOTIVE.
- C-3 MÉCANICIEN DE MACHINES AGRICOLES
- 5-72 MÉCANICIEN DE MOTEURS Assure le fonctionnement de moteurs à gaz ou Diesel et des installations auxiliaires destinés à fournir la force motrice.
- 0-26.9 MÉDECIN (MÉDECINE GÉNÉRALE) Personne qui a obtenu un diplôme médical d'une université ou d'une école médicale reconnue conformément à la législation du pays accordant le diplôme, et qui pratique la médecine.
- 0-26.7 MÉDECIN SPÉCIALISTE Comprend : l'ANATOMISTE, le NEUROLOGUE, le PATHOLOGISTE, le PÉDIATRE, le PROTOZOOLOGISTE, le PSYCHIATRE, le RADIOLOGUE, le STOMATOLOGISTE, ainsi que des SPÉCIALISTES EN : BACTÉRIOLOGIE, BIOCHIMIE, HISTOLOGIE, HYGIÈNE, MÉDECINE INTERNE, MALADIES VÉNÉRIENNES ET DE LA PEAU, PHARMACOLOGIE, PHYSIOLOGIE, MÉDECINE TROPICALE, TUBERCULOSE.
- C-5-10 MÉLANGEUR DE BAKÉLITE
- 5-25.6 MENUISIER Travaille entièrement ou principalement à l'établi, en assemblant en queue d'aronde ou par des mortaises, etc., des bois qui ont déjà été en

partie taillés ou façonnés par l'ouvrier travaillant à la machine. Fait des portes, panneaux, escaliers, châssis.

- C-0-1     **MÉTÉOROLOGUE** Etudie les conditions atmosphériques ; établit les prévisions météorologiques ; relève chaque jour les données telles que la vitesse du vent, les changements de température, la hauteur d'eau tombée, etc.
- 4-07     **MEUNIER** Manœuvre un moulin pour la préparation de farine servant à faire du pain, de farines alimentaires, etc. Doit savoir réparer et entretenir un moulin.
- 5-21.21   **MINEUR, A LA MACHINE** Travailleur de la mine qui exécute son travail souterrain ou à ciel ouvert à l'aide d'outils mécaniques tels que : foreuse électrique, foreuse à air comprimé, marteau pneumatique, etc.
- 5-21     **MINEUR, A LA MAIN** Creuse des puits et des plans inclinés ou des tunnels, en souterrain ou à ciel ouvert, pour l'extraction de charbon, de pierre ou de minerai ; peut installer ou réparer des coffrages de galeries de mine pour soutenir les parois et empêcher les éboulements.
- 0-08     **MINISTRE D'UN CULTE** Dirige des services religieux et donne l'instruction religieuse dans une religion quelconque. Doit avoir été régulièrement investi par les autorités de la religion à laquelle il appartient.
- C-5-10   **MODELEUR (BOIS) [FONDERIE]** Exécute en bois des modèles, boîtes à noyau, gâches, trousse de noyau utilisés par les mouleurs pour former des moules de sable servant à la fonderie ; reçoit du bureau d'études les dessins des parties à fondre, mais, pour les travaux de réparation, il peut quelquefois recevoir des spécimens et en faire des dessins ; exécute les modèles en deux ou plusieurs parties pour pouvoir les retirer plus facilement du sable ; utilise des instruments de découpage du bois à la main et à la machine et d'autres outils et instruments spéciaux.
- C-5-10   **MODELEUR (MÉTAL) [FONDERIE]** Exécute des modèles en laiton, aluminium, fonte, etc., à l'usage du mouleur qui formera des moules de sable ; fond des modèles en partant d'un moule de bois, de plâtre ou d'argile ; finit le modèle suivant les dessins à l'échelle avec des outils à la main ou à la machine.
- 4-23     **MODISTE** Crée et exécute des chapeaux de femme ; adapte, interprète, modifie des modèles ; peut agrandir des chapeaux, les couper, les coudre, les essayer, les passer à la vapeur ; copie et modifie les chapeaux.
- 0-57     **MONITEUR D'ATHLÉTISME** Instruit des groupes dans les principes et les méthodes des sports de compétition et d'éducation physique. Peut être entraîneur ou arbitre dans des réunions d'athlétisme. Doit avoir de l'expérience dans ce domaine et être qualifié pour enseigner l'hygiène physique. Cette rubrique comprend également les **DIRIGEANTS SPORTIFS**. Voir **ORGANISATEUR DES LOISIRS**.
- 4-44.1   **MONOTYPISTE** Manœuvre une monotype en abaissant les touches du clavier, perforant ainsi le rouleau de papier, ce qui permet la fonte des caractères.

N° de code  
de l'OIR

- C-4-90     **MONTEUR (ÉLECTRICIEN)** Voir **AJUSTEUR (ÉLECTRICIEN)**
- 4-75        **MONTEUR (MÉCANICIEN)** Voir **AJUSTEUR (MÉCANICIEN)**
- C-5-10     **MOULEUR DE CARTON-PÂTE**
- 0-24        **MUSICIEN** Joue d'un instrument de musique reconnu. Doit avoir une expérience professionnelle ou avoir étudié avec un professeur particulier ou dans un conservatoire. Comprendre sous cette rubrique : **COMPOSITEUR, CHEF D'ORCHESTRE, HARMONISTE, MAÎTRE DE CHAPELLE ET PROFESSEUR DE MUSIQUE.**
- C-0-4        **NATURALISTE-EMPAILLEUR-TAXIDERMISTE** Conserve et empaille les peaux d'animaux, oiseaux, poissons, reptiles, etc. ; frictionne la peau avec une solution assurant la conservation, reconstruit le corps sur une armature métallique à l'aide de carton-pâte, de chatterton, etc. ; recouvre l'armature avec la peau, garnit ou prépare les plumes, écailles, etc. ; fixe les yeux, les dents, les griffes, etc.
- C-0-1        **NÉMATOLOGISTE** Etudie les nématodes (vers ronds), tels que la trichine et le filaire, ainsi que leurs rapports avec l'homme et les animaux ; élabore les moyens de détruire les vers nuisibles.
- C-2-2        **NETTOYEUR (DE BÂTIMENTS OU D'INSTITUTIONS, NON DOMESTIQUE)**
- 0-26.7     **NEUROLOGUE** Titulaire d'un diplôme de médecine générale, et qui a au moins cinq années d'expérience dans le traitement des affections neurologiques.
- C-0-1        **ÉCOLOGISTE** Etudie les rapports des organismes avec le milieu dans lequel ils vivent, et l'adaptation des plantes, arbres, arbustes, herbes et récoltes à de nouveaux milieux.
- C-0-7        **OFFICIER DE LA MARINE MARCHANDE**
- 5-55        **OPÉRATEUR DE CINÉMA** Manœuvre et fait les petites réparations pour les appareils de projection cinématographique et appareils de reproduction du son, afin de produire sur l'écran des effets synchronisés.
- 1-25        **OPÉRATEUR DE MACHINES DE BUREAU** Manœuvre des machines de bureau électriques ou à la main, telles que : tabulateur, classeur, polycopiste, machine comptable, miméographe, etc. Peut mettre la prise donnant l'opération désirée, et insérer les cartes dans la machine.
- 6-27        **OPÉRATEUR DE MACHINE A COUDRE** Voir **OUVRIER EN CONFEC-TION, SPÉCIALISÉ**
- 5-21.21    **OPÉRATEUR DE MACHINES A EXTRAIRE LA HOUILLE** Voir **MINEUR (A LA MACHINE)**
- 0-61        **OPÉRATEUR DE RADIO** Reçoit et transmet par la radio des messages télégraphiques ou téléphoniques. Transmet les messages à la voix ou au moyen d'un code international. Fait les petites réparations et ajustages.

- 0-26.8     **OPHTALMOLOGISTE** Personne ayant les diplômes nécessaires pour pratiquer la médecine générale et en outre un diplôme d'ophtalmologie, ou au moins cinq années d'expérience en ophtalmologie.
- 0-53.10    **OPTICIEN** Personne sans diplôme médical, mais possédant un certificat d'une école professionnelle d'opticien.
- 5-08       **OPTOMÉTRISTE** Personne sans diplôme médical, mais titulaire d'un certificat d'optométrie (production, réparation et ajustage de verres à lunettes) d'une école spécialisée. Comprendre sous cette rubrique les ouvriers qualifiés dans la production d'articles d'optique, travaillant à la meule, les **POLISSEURS** et les **TAILLEURS DE VERRE**.
- 0-27.1     **ORGANISATEUR DES LOISIRS** Sait projeter, organiser et exécuter un programme récréatif général pour les enfants et les adultes. Doit avoir des talents spéciaux dans l'une ou l'autre des branches suivantes : athlétisme, travaux manuels, théâtre, musique, travaux d'enfants, travaux collectifs.
- C-0-1      **ORNITHOLOGUE** Etudie la vie des oiseaux.
- 0-26-8     **ORTHOPÉDISTE** Personne ayant les diplômes nécessaires pour pratiquer la médecine générale et en outre un diplôme supérieur de chirurgie ou au moins cinq années d'expérience en chirurgie orthopédique.
- 4-19.2     **OURDISSEUR (TEXTILES)** Manceuvre une machine à ourdir qui enroule les fils de chaîne des bobines sur l'ensouple (en vue de la préparation de la chaîne), ou bien d'un jeu d'ensouples ou de chaînes partielles pour les faire passer sur l'ensouple de tissage, dans la préparation du tissage ou la fabrication de la dentelle. Place des ensouples dans les montants de la machine ; guide chaque fil séparément à travers les œillets ou à travers un peigne afin de le garder en position pendant qu'il s'enroule sur l'ensouple. Arrête la machine quand les ensouples sont pleines et les retire.
- 4-76       **OUTILLEUR** Fabrique, modifie, répare, aiguise et calibre des outils d'atelier de mécanique comprenant des gabarits, des calibres, des matrices, et autres outils spéciaux. Doit être capable de travailler d'après plans et d'employer des calibres, micromètres, jauges pour fils métalliques, trusquins et toutes machines-outils. Doit connaître la trempe et être au courant des propriétés des métaux durs. Comprendre sous cette rubrique les **GRAVEURS D'ÉTAMPES ET DE MATRICES**.
- 3-1        **OUVRIER AGRICOLE** Exécute des travaux ou tâches non spécialisées demandant peu de pratique, à la ferme ou à la laiterie ; emploie des outils simples, tels que : faux, pelle, chariot à main, charrue, etc. Doit pouvoir comprendre et exécuter des ordres simples.
- C-5-20     **OUVRIER DE L'AMIANTE ET DES ISOLANTS**
- 7-57       **OUVRIER BLANCHISSEUR** Se charge de différents travaux relatifs au blanchissage de linge personnel et de maison. Comprendre sous cette rubrique le **PERSONNEL DE RÉCEPTION**, les **POINTEUR**, **MARQUEUR**, **ÉTIREUR**, **EMBALLEUR**, **ASSORTISSEUR**, **LAVEUR (A LA MAIN)**, **PRÉPARATEUR**,

AMIDONNEUR, SÉCHEUR, CALANDREUR, REPASSEUR, REPASSEUR  
DE CHEMISES, PRESSEUR, VÉRIFICATEUR.

- 4-33.34     OUVRIER DU BOIS Travaille à la main ou en manœuvrant une ou plusieurs des machines à raboter et à travailler le bois courantes, telles que : perceuse, sableuse, toupie, machine à cannelures, tour, raboteuse et scie mécanique. Doit connaître les bois et pouvoir travailler d'après plans. Comprendre sous cette rubrique le CONDUCTEUR DE MACHINES A DÉBITER LE BOIS, mais non le SCULPTEUR SUR BOIS, ni le BÛCHERON, ni le VERNISSEUR AU TAMPON.
- 6-57         OUVRIER CAOUTCHOUTIER Ouvrier spécialisé dans la fabrication du caoutchouc ou d'articles en caoutchouc : ceci comprend la manœuvre des machines pour la cuisson, le laminage, le calandrage, la vulcanisation et le moulage du caoutchouc, l'imperméabilisation, la coupe et le finissage.
- 4-25         OUVRIER EN CONFECTION, QUALIFIÉ Voir TAILLEUR, COU-  
TURIÈRE
- 6-27         OUVRIER EN CONFECTION, SPÉCIALISÉ Fait, dans une fabrique de vêtements, des travaux spécialisés tels que : repassage, calandrage, pliage, manœuvre des machines à coudre, à broder, à coudre des boutons, à froncer, à river.
- 4-84         OUVRIER DE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES Travaille comme membre d'une équipe pour élever, placer et monter des pièces d'acier préparées pour la construction. Dresse et amarre des appareils de levage et poulies, boulotte des pièces métalliques, perce des trous pour le boulonnage et le rivetage ; peut employer la soudure autogène, des chasse-clavettes, maillets, marteaux pneumatiques, riveteuses, forges, tenailles, etc.
- 4-72         OUVRIER DANS UNE FABRIQUE DE BIJOUTERIE OU DE MONTRES  
(QUALIFIÉ) Exécute des opérations qualifiées dans la fabrication de la bijouterie et des montres. Comprendre sous cette rubrique le TOURNEUR, le SOUS-TOURNEUR, le SPÉCIALISTE EN ROUES ET EN BOÎTIERS, le FINISSEUR, le RÉGLEUR, l'AJUSTEUR, le MOULEUR, le FONDEUR, l'ÉMAILLEUR, le POLISSEUR, le GRAVEUR, le SOUDEUR, le CYLINDREUR, le MONTEUR, le REPOUSSEUR AU TOUR, le TRAVAILLEUR A L'ÉTABLI, le FILETEUR, le SPÉCIALISTE EN SPIRAUX.
- 6-0          OUVRIER D'UNE FABRIQUE DE CONFISERIE Voir CONDUCTEUR  
DE MACHINES POUR L'ALIMENTATION
- C-4-30       OUVRIER DE FABRIQUE DE MEUBLES (QUALIFIÉ)
- 6-36         OUVRIER DE FABRIQUE DE MEUBLES (SPÉCIALISÉ) Fait, dans une fabrique de meubles, les travaux spécialisés tels que les montages. Comprendre sous cette rubrique les OUVRIERS EN CHASSIS ET PORTES, les COLLEURS, les AJUSTEURS DE TIROIRS, les MONTEURS DE PORTES, les OUVRIERS EN TABLES ET PLACARDS, les FAÇONNEURS, les GRATTEURS, les NIVELEURS, mais non les ÉBÉNISTES.
- 6-12         OUVRIER DE FABRIQUE DE TABAC Exécute, dans la fabrication de produits du tabac, des travaux qualifiés ou spécialisés, tels que le mélange, l'écô.

tage, le conditionnement des feuilles, l'aromatisation, le découpage, la fabrication de cigares, de cigarettes et de tabac à priser.

- 4-86.1      **OUVRIER EN FERS PROFILÉS** Forgeron, qualifié dans le travail de fers profilés tels que poutrelles ; courbe, redresse, et façonne des fers d'angle ; surveille la chauffe du fer dans la forge, le retire de la forge, etc., et contrôle l'opération d'une façon générale. Voir **FORGERON, MARTELEUR.**
- 3-1          **OUVRIER DE FERME, MANŒUVRE DE FERME** Voir **OUVRIER AGRICOLE**
- 6-14          **OUVRIER DE FILATURE (MACHINE A ANNEAU)** Ouvrier conduisant une machine à filer dans laquelle la torsion donnée aux fils par une bobine giratoire se règle en tirant sur une petite boucle de métal glissant sur un anneau autour de la bobine. Ne pas confondre cet ouvrier avec l'**OUVRIER CHARGÉ DU RENVIDEUR.**
- 4-19.04      **OUVRIER DE FILATURE-RENVIDEUR** Manœuvre un renvideur produisant un fil très fin ; manœuvre plusieurs machines et fait les ajustages nécessaires ; le renvideur est la machine la plus compliquée de l'industrie textile, ayant quelquefois jusqu'à 500 fuseaux.
- 6-14          **OUVRIER DE FILATURES (TEXTILES)** Manœuvre une machine à filer qui amincit la fibre et la tord pour en faire un fil ; alimente la machine en matière première et supprime les défauts (nœuds, emmêlements, ruptures) qui interrompent une production régulière et continue ; rattache les fils rompus, ajuste les poids de réglage et surveille le remplacement des bobines. Le travail varie suivant le genre de machine et la fibre qui est filée, par exemple de l'amiante, du coton, du jute, de la laine. Ne pas comprendre dans cette rubrique l'**OUVRIER CHARGÉ DU RENVIDEUR.**
- 6-50          **OUVRIER DES INDUSTRIES CHIMIQUES** Est chargé de travaux qualifiés ou spécialisés dans la fabrication des peintures, vernis, rayonne, explosifs, munitions, droguerie, parfumerie, feux d'artifice, celluloid, engrais, colle, gélatine, savon, encre.
- 4-80          **OUVRIER EN MÉTAUX** Fabrique et répare des objets en métal ; cintre des tubes ; brase et garnit de métal blanc ; travaille les métaux malléables : cuivre, étain, zinc et laiton. Comprendre sous cette rubrique le **FERBLANTIER**, le **CHAUDRONNIER DE CUIVRE** et le **TÔLIER.**
- 6-41          **OUVRIER DE PAPETERIE** Exécute les travaux nécessaires à la fabrication du papier et de produits en papier, ce qui comprend le maniement de produits chimiques et la manœuvre des machines qui pétrissent la pâte à papier, qui passent le papier au rouleau, le sèchent et le coupent.
- 4-55          **OUVRIER DE RAFFINERIE DE PÉTROLE** Ouvrier employé au raffinage du pétrole brut, dans des spécialités telles que la purification, le « cracking », etc.
- 4-87          **OUVRIER QUALIFIÉ DANS LE TRAITEMENT THERMIQUE DES MÉTAUX** Modifie la propriété de métaux et de parties métalliques par un chauffage et refroidissement contrôlés afin d'obtenir le degré voulu de dureté, de

- rugosité et de résistance. Doit avoir une connaissance approfondie des résistances des différents métaux et alliages. Voir **RECUISEUR**.
- 4-31     **OUVRIER DE SCIERIE** Manœuvre toutes les machines à scier du bois installées dans des scieries mobiles ou semi-mobiles, telles que scies à ruban et circulaires ; manœuvre également la scie multiple et le chariot mobile ; fait les petites réparations.
- C-4-1    **OUVRIER QUALIFIÉ DU TEXTILE, AUTRES** Exécute des opérations spécialisées du textile non autrement spécifiées, telles que celles de l'ajusteur de métiers, de l'ourdisseur, du finisseur, du vérificateur, du tulliste, de l'imprimeur de tissus. Ne pas comprendre sous cette rubrique l'**OURDISSEUR**, le **TRICOTEUR**, le **FILEUR (RENVIDEUR)**, le **TISSERAND**, le **CORDIER**.
- 6-14     **OUVRIER SPÉCIALISÉ DU TEXTILE** Manœuvre, pour le textile, des machines moins compliquées que les métiers et les renvideurs, telles que la tricoteuse automatique, la machine au crochet, l'enrouleuse, la machine à merceriser, ou exécute d'autres travaux spécialisés tels que apparier, assortir, carder, laver, blanchir, rétrécir.
- C-0-1    **PALÉONTOLOGISTE** Etudie les fossiles pour en déduire le mode de vie de l'homme préhistorique.
- C-3       **PALEFRENIER**
- C-0-1    **PARASITOLOGISTE** Etudie les parasites qui infestent les animaux et recherche de nouveaux produits et moyens pour les détruire ou combattre leur action.
- 0-26.7   **PATHOLOGISTE** Personne ayant les diplômes nécessaires pour pratiquer la médecine générale, avec au moins cinq années d'expérience en pathologie.
- C-5-50   **PATRON MARINIER**
- 3-8       **PÊCHEUR** Retire des poissons de cours d'eau intérieurs ou de la mer en utilisant des engins de pêche de tous modèles. Comprendre sous cette rubrique tous les emplois concernant la pêche.
- 0-26.7   **PÉDIATRE** Personne ayant les diplômes nécessaires pour pratiquer la médecine générale et au moins cinq années d'expérience ou un diplôme spécial pour les maladies des enfants.
- C-0-4    **PÉDICURE** Coupe, soigne ou corrige les ongles des pieds, les cors, durillons, etc. ; traite et corrige les malformations des doigts de pieds et, d'une façon générale, les défauts du pied.
- 5-27     **PEINTRE** Peint, au pinceau ou au pistolet, les extérieurs et les intérieurs ; enlève la vieille peinture et les vernis ; assortit et fait les mélanges de peintures ; dresse des échafaudages. Comprend le **DÉCORATEUR D'INTÉRIEUR**.
- 0-44     **PEINTRE D'ENSEIGNES** Peint des lettres et/ou des signaux sur des affiches, écriteaux pour magasins, glaces, persiennes, etc. ; habituellement, il dessine les lettres ou les signes à la craie et peint ensuite à la main avec un pinceau fin ;

emploie également la peinture dorée ou la feuille d'or qu'il applique sur une base adhésive après avoir coupé la feuille à la forme voulue.

- 0-04     **PEINTRE EN VITRAUX** Voir ARTISTE PEINTRE
- C-3     **PÉPINIÉRISTE**
- 0-25     **PHARMACIEN** Personne ayant un diplôme de pharmacie ou un certificat d'une école reconnue l'autorisant à exercer en tant que pharmacien.
- 0-56     **PHOTOGRAPHE** Fait des photographies d'intérieur et de plein air. Doit avoir une connaissance fondamentale de l'optique, des écrans-filtres, des éclairages auxiliaires et de la chimie photographique. Doit avoir une certaine expérience commerciale.
- C-4-40   **PHOTOGRAVEUR**
- C-0-1    **PHYSICIEN** Procède à des recherches au cours de manifestations de phénomènes physiques et se livre à des expériences démontrant la mobilité de l'univers, le centre de gravité, les lois de l'hydraulique, la pneumatique, la chaleur, la lumière, etc. Peut enseigner ou être chargé de recherches scientifiques, ou agir en tant que conseiller dans un laboratoire.
- 0-52.4   **PHYSIOTHÉRAPEUTE** Personne qui possède un diplôme de masseur ou de physiothérapeute d'une école spécialisée.
- C-0-1    **PHYTOPATHOLOGISTE** Etudie les causes, la prévention et le traitement des maladies des plantes, des fruits et des arbres.
- C-0-1    **PHYTOPHYSIOLOGISTE** Effectue des recherches dans la physiologie des végétaux ou de leurs tissus ; étudie les effets de la température, de l'humidité et autres conditions d'emmagasinage des fruits, ainsi que les méthodes de transport des fruits et légumes périssables.
- 0-41     **PILOTE D'AVIATION** Pilote un avion pour le transport de courrier, passagers ou marchandises.
- C-0-7    **PILOTE DE NAVIRE**
- 5-21     **PIQUEUR DE HOUILLE (OUVRIER A LA VEINE)** Voir MINEUR (A LA MAIN)
- C-3     **PISCICULTEUR**
- C-5-20   **PLANCHÉIEUR (EN AGGLOMÉRÉS)** Applique des blocs ou des bandes de revêtements décoratifs pour parquets ; recouvre le plancher de ciment sur lequel il pose le revêtement ; assortit les bordures au dessin et suit des repères pour faire des lignes droites et exécuter des dessins ; quand le travail est fini, passe un rouleau afin d'aplanir et de faire adhérer le revêtement au ciment.
- C-4-30   **PLAQUEUR**
- 5-29     **PLÂTRIER** Enduit de plâtre les murs et plafonds. Comprendre sous cette rubrique les **PLÂTRIERS-DÉCORATEURS** et les **SPÉCIALISTES EN CORNICHES ET EN MOULAGES D'ORNEMENT**.

- 5-30 **PLOMBIER** Assemble et installe les canalisations d'air, de gaz, d'eau et de vidange. Coupe, alèse et fait des filetages aux tuyaux ; cramponne et soude ; connaît la soudure et sait vérifier les pressions. Fait des installations d'appareils sanitaires, d'eau et de gaz et de leurs accessoires. Comprendre sous cette rubrique l'**AJUSTEUR DE TUYAUX** mais non l'**INSTALLATEUR DE VAPEUR**.
- 6-89 **POLISSEUR DE MÉTAUX** Polit au tour des articles en métal en maintenant contre eux, tandis qu'ils tournent rapidement, un tampon de cuir ou de chiffon contenant du sable, de la pierre ponce, de l'émeri ou autre produit à polir, habituellement avec un mélange de graisse.
- 2-63 **POMPIER** Combat les incendies de bâtiments et de plein air et assure le sauvetage des gens et des biens. Manœuvre le matériel d'incendie en utilisant de l'eau et des produits chimiques. Doit pouvoir conduire les voitures automobiles d'incendie et connaître les premiers secours et la respiration artificielle.
- C-2-2 **PORTEUR**
- C-2-2 **PORTIER**
- 4-83 **POSEUR DE BLINDAGE (ACIER)** Marque, d'après des dessins ou des patrons, la forme de tôles à utiliser pour la fabrication de chaudières, réservoirs, coques de navires, etc. Exécute à la machine les travaux consistant à découper les tôles, les scier, les redresser ou les courber, à leur donner sommairement la forme voulue, à y faire des trous au pointeau ou à la mèche pour les rivets ; prépare l'assemblage pour le riveur. Voir **CHAUDRONNIER**.
- 5-24.0 **POSEUR DE BRIQUES** Pose les briques, tuiles, terres cuites, et autres matériaux utilisés pour la construction de murs, voûtes, cheminées, âtres et autres travaux de maçonnerie.
- C-5-20 **POSEUR DE LATTES** Fixe aux murs, plafonds, etc., habituellement avec des clous, les lattes dont se servira le plâtrier.
- 5-53.4 **POSEUR DE LIGNES** Dresse et répare des poteaux, câbles, transformateurs et équipement auxiliaire pour la transmission de l'énergie électrique. Doit connaître l'électricité et les outils et accessoires utilisés dans les travaux d'installations électriques.
- 5-28 **POSEUR DE PAPIERS PEINTS** Recouvre de papier les murs, plafonds, etc. ; mesure la surface des murs et des plafonds ; mesure et coupe le papier du rouleau avec des ciseaux ; applique à l'aide d'une brosse la colle sur les murs et les plafonds. Place les bandes de papier enduites de colle sur les murs et les plafonds et aplatit avec une brosse sèche ; assortit les bordures au dessin du papier, coupe et garnit les extrémités qui chevauchent et aplatit les bords avec un rouleau ; peut arracher le vieux papier et boucher les fissures, etc., des murs et plafonds.
- C-5-10 **POSTICHEUR**
- 4-66 **POTIER** Voir **CÉRAMISTE**
- C-0-1 **PRÉCEPTEUR**

- C-4-70      **PRÉPARATEUR DE MINÉRAIS**
- 0-32.1      **PROFESSEUR D'ARTS APPLIQUÉS** Enseigne des matières telles que la maroquinerie, le travail du bois, du métal, etc. Doit avoir enseigné dans une école reconnue.
- 0-04      **PROFESSEUR DE BEAUX-ARTS** Voir **ARTISTE PEINTRE**
- 0-24.0      **PROFESSEUR DE CHANT** Voir **CHANTEUR**
- 0-45      **PROFESSEUR DE DANSE** Voir **DANSEUR**
- 0-57      **PROFESSEUR D'ÉDUCATION PHYSIQUE** Voir **MONITEUR D'ATHLÉTISME**
- 0-32.3      **PROFESSEUR, INSTITUTEUR D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL** Donne l'enseignement aux divers degrés et établit des programmes d'étude ; détermine les méthodes d'instruction. Doit avoir enseigné dans une école reconnue et être titulaire d'un diplôme d'enseignement. Comprendre sous cette rubrique les **DIRECTEURS D'ÉCOLE, PRINCIPAUX** et **PROVISEURS**.
- 0-32.1      **PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL** Voir **PROFESSEUR D'ARTS APPLIQUÉS**
- 0-32.2      **PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE** Enseigne une ou plusieurs matières techniques, soit dans une école, soit en leçons particulières. Etablit des programmes d'étude. Doit avoir enseigné dans une école reconnue.
- 0-24      **PROFESSEUR DE MUSIQUE** Voir **MUSICIEN**
- 0-26.7      **PROTOZOOLOGISTE** Titulaire d'un diplôme de médecine générale ayant au moins cinq années d'expérience en protozoologie.
- 0-26.7      **PSYCHIATRE** Titulaire d'un diplôme de médecine générale ayant au moins cinq années d'expérience en psychiatrie, ou titulaire d'un diplôme de psychiatre.
- C-0-1      **PSYCHOLOGUE** Etudie la science de l'âme humaine, ses capacités, ses fonctions, ses réactions ; étudie le milieu, l'hérédité ; procède à des épreuves psychologiques ; détermine l'emploi particulier auquel un candidat est le plus apte.
- 4-91      **PUDDLEUR D'ACIER OU OUVRIER DE HAUT FOURNEAU** Dans la manœuvre des fours Bessemer ou à foyer ouvert, s'occupe de la chauffe et de la décharge des fourneaux. Comprendre sous cette rubrique le **COULEUR D'ACIER**
- 5-53.0      **RACCORDEUR DE CABLES ÉLECTRIQUES** Fait des joints aux câbles aériens, souterrains ou sous-marins en déroulant le bout des câbles ; raccorde chaque fil ou conducteur au fil ou conducteur correspondant de l'autre câble ; isole chaque fil ou conducteur et attache le tout avec du chatterton et une couverture imperméable ; soude ou brase le raccord et replace la gaine isolante ; achève les câbles sous plomb avec un raccord de plomb imperméable ; fait les raccords dans les boîtes souterraines. Voir **INSTALLATEUR**.
- 0-26.7      **RADIOLOGUE** Titulaire d'un diplôme de médecine générale ; possède un diplôme de radiologie ou au moins cinq années d'expérience en radiologie.

- C-5-50     **RECEVEUR DE TRAMWAY, ETC.** Encaisse le prix du voyage et délivre les billets ; donne au wattman les signaux d'arrêt et de départ ; change les tableaux ou écrans indiquant la destination ; tient le compte des billets qu'il a délivrés ; est responsable de l'horaire du véhicule, de la sécurité des voyageurs et de l'observation des règlements locaux concernant le nombre de voyageurs à admettre dans la voiture.
- C-4-90     **RECONSTRUCTEUR DE TRANSFORMATEURS**
- 4-87       **RECUISEUR (MÉTAL)** Chauffe le métal ou les parties métalliques en cours de fabrication dans un fourneau porté à une température donnée et les laisse refroidir lentement pour éviter les tensions et afin d'assouplir et de renforcer le métal. Dispose les petites parties dans des pots ou boîtes et les scelle à l'argile pour éviter leur chauffage irrégulier ; place les pots dans le four à la main ou en les y poussant sur un chariot. S'occupe du chauffage des fours (pétrole, gaz, charbon pulvérisé) ; règle l'admission de l'air et du combustible suivant la chaleur nécessaire. Peut chauffer les parties métalliques à une température fixée à l'avance et les tremper dans l'huile ou l'eau, afin de les rendre plus dures. Voir TREMPEUR.
- 4-49       **RELIEUR** Relie à la main des livres, brochures ou autres publications en employant des machines telles que massicots, machines à coudre, agrafeuses, brocheuses. Comprendre dans cette rubrique le **FINISSEUR**, le **REPOUSSEUR** et le **MARBREUR**.
- C-4-70     **RÉMOULEUR**
- C-5-70     **RÉPARATEUR D'ACCUMULATEURS**
- C-5-70     **RÉPARATEUR D'ASCENSEURS**
- 5-81.1     **RÉPARATEUR DE CARROSSERIES D'AUTOS ET DE CAMIONS**  
Enlève les traces de coups dans les carrosseries métalliques et les pare-chocs ; aplanit les surfaces, fait du remplissage et lime pour parfaire les raccords. Peint suivant les besoins ; remplace certaines pièces si nécessaire.
- 5-83.023   **RÉPARATEUR DE CHAUFFAGE CENTRAL** Maintient en état et répare les tuyaux de chaudières et robinets d'une installation de chauffage central. Utilise les outils de plombier pour remplacer les parties usées ; peut faire de la soudure ordinaire et au blanc.
- 5-83.023   **RÉPARATEUR D'INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET DE VENTILATION** Voir RÉPARATEUR DE CHAUFFAGE CENTRAL.
- 4-71.5     **RÉPARATEUR DE MONTRES** Fabrique, nettoie, ajuste et répare les montres ou pendules ; est capable de faire les réparations et ajustages demandant le remplacement du grand ressort ou du spiral, le sertissage des pivots, le nettoyage et l'huilage. Doit connaître l'emploi de la loupe, du tour et de la brosse d'horloger. Comprendre l'**HORLOGER**.
- 4-57.2     **RÉPARATEUR DE PNEUMATIQUES** Exécute, dans un atelier de réparations de pneumatiques, divers travaux tels que vulcanisation, refoulage, recharge de pneumatiques et réparation de chambres à air. Doit avoir une connaissance approfondie des composés du caoutchouc et du refoulage.

- 5-83.411 **RÉPARATEUR DE RADIO** Installe, examine, essaie et répare les instruments émetteurs et récepteurs de radio et le matériel connexe. Doit avoir une connaissance générale de la théorie des émetteurs et récepteurs de radio, des dynamoteurs, des appareils de contrôle et des courants électriques.
- C-4-20 **RÉPARATEUR DE TAPIS**
- 0-06.7 **REPORTER** Voir **JOURNALISTE D'INFORMATION**
- C-4-70 **REPOUSSEUR AU TOUR** Façonne avec des feuilles métalliques des récipients de section circulaire, tels que bols, plats, couvercles, en pressant des outils d'acier poli, de diverses formes, contre une feuille de métal tournant à grande vitesse sur un tour ; la feuille de métal s'applique contre un moule ou forme ; fixe le métal et le moule dans le mandrin du tour ; règle la vitesse du tour selon le métal utilisé et les dimensions de la pièce qui doit être tournée ; règle les engrenages pour la vitesse désirée.
- C-4-90 **REVISEUR ÉLECTRICIEN**
- C-4-1 **REVISEUR EN TEXTILES** Examine le tissu reçu du tissage, du blanchissage, de la teinture, de l'impression ou du finissage afin d'y rechercher les défauts ou les inégalités ; habituellement, fait passer le tissu sur un rouleau placé à une certaine hauteur ; signale les défauts, etc., et fait le nécessaire pour qu'ils soient rectifiés par le tisserand, le teinturier ou l'imprimeur. Voir **OUVRIER DU TEXTILE, AUTRES OUVRIERS QUALIFIÉS.**
- 6-84 **RIVEUR** Rive des poutres, des montants, des plaques, des parties de machines, des chaudières et autres tôles d'acier, pour la construction en général, ou pour la fabrication, ou pour la réparation.
- C-2-2 **SACRISTAIN**
- 2-38 **SAGE-FEMME** Femme qui a terminé un cours de sage-femme d'une école reconnue et qui est autorisée à pratiquer conformément à la législation du pays.
- 0-04.3 **SCULPTEUR** Compose ou reproduit des corps, des têtes, des animaux, etc., à l'aide d'argile à modeler, et taille la statue finie dans du marbre ou de la pierre. Doit connaître le moulage de plâtre, le bronzage et l'emploi des outils de sculpteur. Comprendre sous cette rubrique le **PROFESSEUR DE SCULPTURE.**
- 4-33.36 **SCULPTEUR SUR BOIS, A LA MAIN** Décore des meubles et autres parties en bois, en sculptant dans le bois des dessins d'ornement à l'aide d'outils à main ; fait des dessins de modèles et les reporte sur le bois ; utilise les ciseaux et gouges appropriés, vérifie le travail à l'aide de la règle et du compas.
- 4-68 **SCULPTEUR SUR PIERRE** Sculpte des dessins sur des blocs de pierre destinés à la construction de bâtiments ou de monuments ; peut créer des dessins.
- 4-62.06 **SELLIER** Fabrique des selles d'équitation en coupant les diverses parties, en les assemblant et en les cousant ensemble afin de recouvrir la carcasse de la selle.

N° de code  
de l'OIR

- 5-83.551 **SERRURIER** Démonte, répare et remplace les gorges, ressorts et autres parties de toutes sortes de serrures. Doit être capable de changer les combinaisons et de faire de nouvelles clés ou des doubles.
- C-0-1 **SISMOLOGUE** Etudie la marche et la direction des tremblements de terre ainsi que les phénomènes connexes.
- C-0-1 **SOCIOLOGUE** Procède à des recherches dans des domaines sociologiques tels que le mariage, le divorce, les délits et les crimes.
- C-2-6 **SOLDAT**
- 4-85 **SOUDEUR** Soude l'une à l'autre, pour la fabrication ou la réparation d'articles métalliques, des parties métalliques au moyen d'un appareil à soudure électrique.
- 6-85 **SOUDEUR, FINITION BRUTE** Joint l'une à l'autre des parties métalliques par la fusion obtenue à l'aide du gaz, de la torche ou de l'arc électrique et de la barre à souder. Assemble l'appareil à souder. Juxtapose les parties métalliques et leur applique la quantité voulue de matière et de chaleur, afin de joindre fortement ces parties. Peut chauffer au préalable afin d'obtenir une meilleure soudure.
- 4-65 **SOUFFLEUR DE VERRE** Fait des articles en verre en travaillant le verre fondu ; manœuvre des brûleurs, fours, tubes de verre, moules, pinces et chalumeaux.
- 0-27.2 **SPÉCIALISTE DE L'ASSISTANCE AUX ENFANTS** Connait les problèmes des enfants de tous âges grâce à une expérience qui suppose un contact continu avec les enfants, par exemple une institutrice, une mère de famille, une gouvernante ou une bibliothécaire pour enfants.
- 0-26.7 **SPÉCIALISTE EN BACTÉRIOLOGIE** Possède les diplômes l'autorisant à pratiquer la médecine générale, avec au moins cinq années d'expérience en bactériologie.
- 0-26.7 **SPÉCIALISTE EN BIOCHIMIE** Possède les diplômes l'autorisant à pratiquer la médecine générale, avec au moins cinq années d'expérience en biochimie.
- 0-26.7 **SPÉCIALISTE EN HISTOLOGIE** Possède les diplômes l'autorisant à pratiquer la médecine générale, avec au moins cinq années d'expérience en histologie.
- 0-26.7 **SPÉCIALISTE EN HYGIÈNE** Possède les diplômes l'autorisant à pratiquer la médecine générale, ainsi qu'un diplôme d'hygiène et de santé publique.
- 0-26.7 **SPÉCIALISTE EN MALADIES VÉNÉRIENNES ET DERMATOLOGIE** Possède les diplômes l'autorisant à pratiquer la médecine générale, avec au moins cinq années d'expérience dans le traitement des maladies vénériennes et de la peau.
- 0-26.7 **SPÉCIALISTE EN MÉDECINE INTERNE** Possède les diplômes l'autorisant à pratiquer la médecine générale, ainsi qu'un diplôme supérieur en médecine ou au moins cinq années d'expérience des maladies internes.

- 0-26.7 **SPÉCIALISTE EN MÉDECINE TROPICALE** Possède les diplômes l'autorisant à pratiquer la médecine générale, ainsi qu'un diplôme de médecine tropicale.
- 0-39.84 **SPÉCIALISTE DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE** Conseille les intéressés au sujet de leurs intérêts professionnels. Détermine leurs capacités et essaie de les adapter aux vocations convenables. Doit avoir une connaissance approfondie des professions, des conditions du marché de la main-d'œuvre et des facilités de formation professionnelle.
- 0-26.7 **SPÉCIALISTE EN OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE** Possède les diplômes l'autorisant à pratiquer la médecine générale, avec au moins cinq années d'expérience en oto-rhino-laryngologie.
- 0-26.7 **SPÉCIALISTE EN PHARMACOLOGIE** Possède les diplômes l'autorisant à pratiquer la médecine générale, avec au moins cinq années d'expérience en pharmacologie.
- 0-26.7 **SPÉCIALISTE EN PHYSIOLOGIE** Possède les diplômes l'autorisant à pratiquer la médecine générale, avec au moins cinq années d'expérience en physiologie.
- C-0-4 **SPÉCIALISTE EN RECHERCHES BIBLIOGRAPHIQUES ET DE PRESSE**
- 0-68.71 **SPÉCIALISTE DU RECRUTEMENT ET DU PLACEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE** Interroge les candidats afin de déterminer leurs aptitudes et l'emploi pour lequel ils sont le plus qualifiés. Doit connaître les besoins de main-d'œuvre des différentes professions, être au courant de la nomenclature des professions et pouvoir obtenir, avec tact, des renseignements précis des personnes interrogées.
- C-0-1 **SPÉCIALISTE EN SCIENCES NATURELLES** Comprend : l'ARBO-  
RICULTEUR, l'ASTRONOME, le BACTÉRIOLOGISTE, le BIOLOGISTE,  
le BOTANISTE, le CYTOLOGISTE, l'ŒCOLOGISTE, l'ENTOMOLOGISTE,  
le GÉOLOGUE, l'HERPÉTOLOGISTE, l'HORTICULTEUR, l'ICHTYO-  
LOGISTE, le MÉTÉOROLOGUE, le NÉMATOLOGISTE, l'ORNITHO-  
LOGUE, le PALÉONTOLOGISTE, le PARASITOLOGISTE, le PHYSICIEN,  
le PHYTOPATHOLOGISTE, le PHYTOPHYSIOLOGISTE, le SISMO-  
LOGUE, le ZOOLOGUE.
- C-0-1 **SPÉCIALISTE EN SCIENCES SOCIALES** Comprend : l'ANTHROPO-  
LOGUE, l'ARCHÉOLOGUE, l'ÉCONOMISTE, l'ETHNOLOGISTE, le  
PSYCHOLOGUE et le SOCIOLOGUE.
- 0-26.7 **SPÉCIALISTE EN TUBERCULOSE** Possède les diplômes l'autorisant à  
pratiquer la médecine générale ainsi qu'un diplôme spécial pour la tuberculose  
ou au moins cinq années d'expérience dans le traitement de cette maladie.
- C-0-1 **STATISTICIEN** Etablit la méthode et la technique permettant de résoudre  
des problèmes statistiques et élabore les formules à l'aide desquelles les données  
seront traduites en chiffres ; doit avoir une connaissance approfondie des mathé-  
matiques ; analyse les données statistiques quantitatives ; choisit les méthodes  
de présentation des données, telles que tableaux, diagrammes, etc.

- 1-37.1     STÉNOGRAPHE Exécute le travail général de bureau exigeant une vitesse de sténo de 75 mots à la minute et une aptitude à transcrire des notes et à dactylographier à une vitesse minima de 40 mots à la minute.
- 1-37.1     STÉNOTYPISTE Voir STÉNOGRAPHE.
- C-2-2     STEWART
- 0-26.7     STOMATOLOGISTE Possède les diplômes l'autorisant à pratiquer la médecine générale ainsi que le diplôme de dentiste, et s'est spécialisé dans le traitement des maladies de la bouche.
- 4-25     TAILLEUR OU COUTURIÈRE Fait et répare les vêtements tels que complets, manteaux, pardessus, robes ; prend les mesures, crée et copie les vêtements à la taille voulue, coud les différentes parties à la main ou à la machine. Travaille indépendamment et non en fabrique. Comprendre sous cette rubrique la CORSETIÈRE.
- 4-68     TAILLEUR DE PIERRE Dégrossit, équarrit et taille les pierres brutes extraites des carrières.
- 4-59.5     TANNEUR Traite les peaux dans une solution afin de les convertir en cuir. Remplit des cuves et des fûts de cette solution, commence l'opération et l'arrête quand il la juge terminée ; mélange la solution pour le tannage et dirige le chargement et le déchargement des cuves et des fûts.
- 4-35     TAPISSIER Installe, arrange et assujettit les ressorts ; rembourre et recouvre de tissus les châssis des meubles, les sièges de voiture, etc.
- 0-50.07    TECHNICIEN DENTISTE Personne qui a fait cinq ans au moins de mécanique dentaire et a une expérience pratique de la fabrication de prothèses dentaires. Comprend le MÉCANICIEN DENTISTE.
- 0-50     TECHNICIEN DE LABORATOIRE Personne ayant la formation et la pleine expérience des méthodes techniques adoptées dans les laboratoires. Ne comprend pas le TECHNICIEN DE LABORATOIRE MÉDICAL et le TECHNICIEN DENTISTE.
- 0-50.01    TECHNICIEN DE LABORATOIRE MÉDICAL Personne experte et ayant l'expérience des procédés techniques adoptés dans les laboratoires médicaux.
- 0-50.04    TECHNICIEN EN RADIOGRAPHIE Titulaire d'un diplôme ou certificat de radiographie d'une école reconnue ; a une expérience d'au moins trois années en radiographie.
- 0-95.16    TECHNICIEN DES SERVICES SANITAIRES, INSPECTEUR, ETC. Dirige l'exécution des mesures propres à prévenir les maladies ; a étudié la lutte contre les maladies épidémiques, connaît l'emploi et la mise en œuvre de dispositifs sanitaires contre les rongeurs et la vermine, pour la purification de l'eau et l'évacuation des déchets.
- 5-18     TEINTURIER Prévoit et contrôle le travail de la teinture. Compare les échantillons du client avec la carte de coloris ; assortit les échantillons et les commandes reçues suivant le genre de tissu, le procédé et le coloris demandé. Dirige le mélange des teintures, contrôle le travail.

- 5-57      **TEINTURIER-DÉGRAISSEUR** Manœuvre un appareil de nettoyage à sec pour nettoyer les vêtements et tissus et, grâce à ses connaissances du nettoyage des tissus et des couleurs, détermine le procédé à employer.
- 1-41      **TÉLÉGRAPHISTE** Transmet et reçoit les messages dans le code international Morse. Envoie des messages en clair, ou chiffrés, en utilisant un code télégraphique. Doit pouvoir transmettre et recevoir des messages à la vitesse de 16 mots à la minute.
- 1-42      **TÉLÉPHONISTE** Manœuvre un standard téléphonique pour établir les communications en utilisant un appareil avec ou sans cordons ; fait des travaux de bureau s'il en a le temps. Manipule clés et fiches.
- 1-37.33    **TÉLÉTYPISTE** Envoie des messages en manœuvrant un télétype, soit le Simplex ou une autre marque de téléprinter, qui est relié électriquement à un appareil identique, au lieu de réception.
- C-2-2      **TENANCIER DE MAISON MEUBLÉE**
- C-2-2      **TENANCIER DE PENSION DE FAMILLE**
- 4-15      **TISSEUR AU MÉTIER A MAIN** Tend les fils de chaîne dans l'ordre voulu, sur un cadre fixé sur le métier ; manœuvre les leviers, mus d'ordinaire par des pédales, pour soulever certains fils de chaîne ; donne à la navette contenant la trame un mouvement de va-et-vient à travers les ouvertures ménagées dans la chaîne ; bat chaque fil de trame pour le serrer contre le précédent ; enroule l'étoffe terminée sur le rouleau d'ourdissage.
- 4-15.1    **TISSEUR AU MÉTIER MÉCANIQUE** Surveille un ou plusieurs métiers à tisser mécaniques, qui s'arrêtent d'ordinaire lorsqu'un fil se rompt ; embraye le métier au moyen de leviers et le remet en marche après arrêt ; veille à ce que les navettes de trame soient garnies de fil ; raccorde les fils de trame et de chaîne rompus ; signale à l'ajusteur de métiers les réglages nécessaires ; veille à ce que le tissage se fasse correctement ; peut manœuvrer des métiers à tisser l'uni, la fantaisie ou le Jacquard, des métiers à grande largeur, automatiques ou non ; peut fabriquer des tissus ou des tapis.
- C-4-20    **TOILIER (QUALIFIÉ)**
- 4-80      **TÔLIER** Terme général s'appliquant à un ouvrier qualifié qui emploie du métal en feuille mince, tel que zinc, fer blanc, tôle galvanisée ; coupe le métal au moyen de cisailles à main ou mécaniques, le façonne à la main, au marteau, ou au maillet, sur le bloc à façonner ou l'enclume, ou en le repoussant à l'aide d'une machine à repousser ou à estamper ; utilise également des machines à cylindrer et à courber mues par la force motrice ; fait les raccords ; courbe et replie les bords, soude, brase, rive et soude au blanc. Voir **OUVRIER EN MÉTAUX**.
- 4-38      **TONNELIER** Construit et répare les tonneaux, baquets, fûts et cuves. Façonne des douves pour les adapter aux fonds des tonneaux, remplace les douves, fonds et cercles suivant les besoins, et tamponne les trous.

- 0-68.3     TRADUCTEUR ou INTERPRÈTE Traduit des langues étrangères écrites ou parlées. Doit posséder des connaissances générales en rapport avec le genre de traductions dont il est chargé.
- 3-97        TRAPPEUR ou CHASSEUR Trappe et chasse le gibier pour en obtenir les peaux et/ou la viande. Abat, dépouille, nettoie et prépare les animaux pour la boucherie ; se conforme aux règlements sur la chasse et la capture.
- C-4-70     TRÉFILEUR (MACHINE) Manœuvre une machine à tréfiler à travail continu ; fixe les filières sur les plaques d'étirage de la machine ; contrôle l'embrayage ou le débrayage instantané de la machine à tréfiler au moyen d'un levier ; peut manœuvrer une machine sur laquelle les opérations de tréfilage doivent être répétées jusqu'à l'obtention du diamètre désiré.
- C-4-70     TRÉFILEUR (MAIN) Fabrique des fils sur un ban d'étirage ; fixe les filières ou les plaques et fait passer les baguettes de métal à travers des filières de diamètre décroissant, jusqu'à l'obtention de la grosseur voulue.
- 4-87        TREMEUR (MÉTAL) Réchauffe des objets d'acier à une température donnée après solidification et les laisse refroidir de manière à rendre le métal dur, souple, rigide ou malléable suivant les besoins ; peut réduire la température brusquement jusqu'à un second point donné en plongeant le métal dans l'huile et le laissant se refroidir lentement ; ou bien il peut le tremper rapidement en le plongeant dans un bain d'huile ou d'eau, ou mettre les objets de côté pour les laisser refroidir lentement à l'air. Voir OUVRIER QUALIFIÉ, TRAITEMENT THERMIQUE DES MÉTAUX.
- 4-14        TRICOTEUR, MAIN ou MACHINE Tricote les chandails, robes, ensembles, bonneterie et autres articles, à la main ou à la machine ; ajuste la machine, enfile les aiguilles, place les bobines sur la machine, attache les bouts des fils, embraye et débraye la machine, dispose les aiguilles selon le patron à fabriquer, règle le serrage, examine la fabrication, peut remplacer les aiguilles cassées.
- C-3         TRIEUR DE FRUITS OU DE LÉGUMES
- C-4-70     TRIEUR DE MINÉRAI
- 0-26.8     UROLOGUE Titulaire d'un diplôme de médecine générale ayant au moins cinq années d'expérience en urologie.
- 3-17.2     VACHER, BOUVIER Fait tous les travaux concernant la nourriture, l'élevage et la surveillance des bestiaux ; connaît la transhumance et s'en charge ; nettoie les étables ; s'occupe des vaches lors du vêlage et soigne les veaux ; sait soigner les maladies peu graves des animaux ; sait traire.
- 3-14        VALET DE FERME, FILLE DE FERME Traite les vaches dans une ferme, nettoie la laiterie et les ustensiles de laiterie ; fait du beurre et des fromages ; manœuvre l'appareil refroidisseur de lait et prépare le lait pour le marché ; peut également s'occuper des autres travaux de la ferme.
- C-2-2     VALET (D'HÔTEL, DE CLUB OU D'INSTITUTION)

- C-4-30     **VANNIER** Fait entièrement à la main des paniers, des corbeilles, des meubles en osier et autres vanneries ; construit une carcasse sur laquelle il tresse des roseaux, de l'osier, des brindilles, etc. Utilise des outils à main tels que couteaux, racloirs, montants, etc., et un brûleur Bunsen pour le chauffage des roseaux en vue de faciliter leur torsion.
- C-2-2     **VEILLEUR DE NUIT**
- 1-50     **VENDEUR** Visite des acheteurs éventuels de gros et de détail afin de leur vendre de la marchandise ou des services ; s'occupe des clients d'un établissement de gros ou de détail. Comprendre sous cette rubrique le **VENDEUR A LA CRIÉE**, le **COURTIER**, l'**AGENT D'ASSURANCE**, le **VENDEUR DE JOURNAUX**, le **REVENDEUR**, le **COLPORTEUR**, le **DÉMARCHEUR** d'agence immobilière et de banque.
- 0-01.6    **VÉRIFICATEUR DE COMPTES** Examine les pièces comptables afin de s'assurer de l'exactitude des déclarations ; prépare des comptes rendus financiers complets ; doit avoir fait ses études ou avoir une formation ou une expérience équivalente.
- C-4-90    **VÉRIFICATEUR ÉLECTRICIEN** Vérifie la machinerie ou les appareils électriques, ainsi que les articles utilisés ou produits par l'industrie électrique ; applique à la recherche des défauts certaines épreuves uniformes ; utilise divers instruments suivant l'article et la nature des vérifications ; peut utiliser des verniers, calibres, galvanomètres, compteurs de vitesse, résistances et autres instruments similaires ; les vérifications peuvent être faites à l'atelier ou dans les locaux du client.
- C-4-20    **VÉRIFICATEUR DE VÊTEMENTS**
- C-5-10    **VERNISSEUR DE MEUBLES** Voir **VERNISSEUR AU TAMPON**
- C-5-10    **VERNISSEUR AU TAMPON** Recouvre la surface du bois (généralement un bois dur) avec une couche de vernis français (gomme-laque dissoute dans de l'alcool), à l'aide d'un tampon à la main ou de caoutchouc recouvert de coton, de laine ou de flanelle ; poursuit l'application jusqu'à ce que le bois ait absorbé suffisamment de vernis ; avant de mettre le vernis, rend lisses les parties rugueuses du bois avec du plâtre ou un autre produit ; applique la couleur du fond et une matière donnant de la consistance ; outre le vernis ou à sa place, peut utiliser de la cire ou toutes autres matières ; peut aussi appliquer des couleurs ou du vernis sur des meubles ou autres objets de bois à l'aide d'un pinceau ou d'un pistolet.
- 6-65     **VERRIER** Travaille dans la fabrication du verre, dans des spécialités telles que fondeur, rouleur, ouvrier du four, affineur, et mouleur ; peut préparer le chargement des fours pour la vitrification.
- 0-34     **VÉTÉRINAIRE** Etudie et traite les maladies ou blessures des animaux ; possède un diplôme de médecine vétérinaire d'une université ou d'une école reconnue.
- C-4-01    **VINICULTEUR**

N° de code  
de l'OIR

- 5-77     **VITRIER** Coupe et ajuste les vitres pour les portes et fenêtres. Doit savoir employer les diamants, couteaux à mastic et clous.
- C-4-20    **VOILIER** Dessine les voiles ; coupe la toile à la main ou au couteau circulaire ; coud à la main en utilisant la paumelle et l'aiguille ; fixe les câbles, cordages, etc., où il y a lieu ; prépare les voiles de navires, housses de canots, tentes, etc.
- C-5-50    **WATTMAN** Conduit un tramway mû par des moteurs électriques recevant l'énergie de trolley ou d'un rail souterrain ; règle l'arrivée du courant par un rhéostat ; manœuvre des freins à main ou électriques ; s'il est employé sur un tramway funiculaire, contrôle le système d'attelage de la voiture au câble ; manœuvre un frein à main.
- C-0-1     **ZOOLOGISTE** Personne versée dans tout ce qui concerne les animaux, les soins et traitements à leur appliquer ; prend part à des expéditions dans des pays exotiques afin d'en rapporter des spécimens ; reconstitue des animaux pour les muséums ; peut diriger un jardin zoologique.

## LISTE DES PROFESSIONS CLASSÉES PAR NUMÉROS DE CODE DE L'OIR

### PROFESSIONS LIBÉRALES

0-01	Comptable
0-01.6	Vérificateur de comptes
0-02	Acteur, actrice
0-03	Architecte
0-04	Artiste peintre
0-04.3	Sculpteur
0-06	Auteur, écrivain
0-06.7	Journaliste d'information
0-07	Chimiste
0-08	Ministre d'un culte
0-13	Dentiste
0-16	Ingénieur du génie civil
0-16.1	Ingénieur des services sanitaires
0-17	Ingénieur-électricien
0-18	Ingénieur industriel
0-19	Ingénieur-mécanicien
0-20	Ingénieur des mines
0-22	Avocat, avoué
0-23	Bibliothécaire
0-24	Musicien
0-24.0	Chanteur
0-25	Pharmacien
0-26.7	Médecin spécialiste
0-26.8	Chirurgien spécialiste
0-26.9	Médecin (médecine générale)
0-27.0	Assistant social
0-27.1	Organisateur des loisirs
0-27.2	Spécialiste de l'assistance aux enfants
0-32.1	Professeur d'arts appliqués
0-32.2	Professeur d'enseignement technique
0-32.3	Professeur, instituteur d'enseignement général
0-33.4	Infirmière diplômée
0-33.5	Infirmière sans diplôme mais ayant de l'expérience
0-34	Vétérinaire
0-38	Forestier
0-39	Agronome
0-39.84	Spécialiste de l'orientation professionnelle
0-39.93	Diététicien
C-0-1	Autres professions libérales

### PROFESSIONS SEMI-LIBÉRALES

0-41	Pilote d'aviation
0-44	Dessinateur publicitaire
0-45	Danseur
0-48	Dessinateur industriel
0-50	Technicien de laboratoire
0-50.01	Technicien de laboratoire médical
0-50.04	Technicien en radiographie
0-50.07	Technicien dentiste
0-50.08	Aide-infirmière
0-52.4	Physiothérapeute
0-53.10	Opticien
0-56	Photographe
0-57	Moniteur d'athlétisme
0-61	Opérateur de radio
0-64	Géomètre-arpenteur
0-65	Entrepreneur de pompes funèbres, embaumeur
0-68.3	Traducteur ou interprète
0-68.71	Spécialiste du recrutement et du placement de la main-d'œuvre
C-04	Autres professions semi-libérales

### EMPLOIS DE DIRECTION ET FONCTIONNAIRES

0-71	Homme d'affaires, directeur d'entreprise, chef de service
0-88.11	Dragueur
0-92	Contrôleur des chemins de fer
0-95.16	Technicien des services sanitaires, Inspecteur des services sanitaires
0-97.12	Chef de bureau
C-0-7	Autres emplois de direction et fonctionnaires

### EMPLOYÉS DE BUREAU ET VENDEURS

1-01	Commis comptable
1-03	Employé de bureau, commis, postier
1-25	Opérateur de machines de bureau
1-37.1	Sténographe
1-37.3	Dactylographe
1-37.33	Télétypiste
1-41	Télégraphiste
1-42	Téléphoniste
1-50	Vendeur

### DOMESTIQUES

2-1	Domestiques et autres gens de maison
-----	--------------------------------------

### SERVICES PERSONNELS

- 2-26 Cuisinier (hôtel, restaurant, institution)
- 2-27 Garçon, serveuse (hôtel, restaurant, institution)
- 2-29 Garçon de cuisine (hôtel, restaurant, institution)
- 2-32 Coiffeur
- 2-38 Sage-femme
- 2-42 Garçon d'hôpital
- C-2-2 Autres services personnels (y compris les apprentis)

### PROFESSIONS DES SERVICES DE PROTECTION

- 2-63 Pompier
- 2-65 Agent de police, garde
- C-2-6 Autres professions des services de protection

### AGRICULTURE, PÊCHERIES, TRAVAUX EN FORÊT, ET PROFESSIONS SIMILAIRES

- 3-0 Agriculteur
- 3-1 Ouvrier agricole
- 3-11 Laboureur
- 3-14 Valet de ferme, fille de ferme
- 3-17.2 Vacher, bouvier
- 3-17.5 Berger
- 3-40 Jardinier
- 3-8 Pêcheur
- 3-97 Trappeur, chasseur
- C-3 Autres professions de l'agriculture, de la pêche, des travaux en forêt et professions similaires

### PROFESSIONS QUALIFIÉES DANS LA FABRICATION ET INDUSTRIES SIMILAIRES

#### Produits alimentaires

- 4-01 Boulanger
- 4-03 Maître brasseur
- 4-07 Meunier
- C-4-01 Autres professions qualifiées dans la fabrication de produits alimentaires

#### Textiles

- 4-14 Tricoteur, main ou machine
- 4-15 Tisseur au métier à main
- 4-15.1 Tisseur au métier mécanique
- 4-19.04 Ouvrier de filature, renvideur
- 4-19.2 Ourdisseur
- 4-19.73 Cordier
- C-4-1 Autres professions qualifiées du textile

**PROFESSIONS QUALIFIÉES DANS LA FABRICATION ET  
INDUSTRIES SIMILAIRES (suite)**

**Vêtements et autres produits textiles fabriqués**

- 4-21 Fourreur
- 4-23 Modiste
- 4-24 Formier, opérateur de machines pour la fabrication et le calibrage  
des formes et chapeaux
- 4-25 Tailleur, couturière
- 4-27.04 Coupeur de vêtements, à la main
- 4-27.07 Couseur à la main
- 4-27.26 Finisseur de vêtements
- C-4-20 Autres professions qualifiées dans la fabrication des vêtements  
et autres produits textiles

**Bois et articles fabriqués en bois**

- 4-30.0 Bûcheron
- 4-30.31 Flotteur
- 4-31 Ouvrier de scierie
- 4-32 Ebéniste
- 4-33.34 Ouvrier du bois
- 4-33.36 Sculpteur sur bois, à la main
- 4-35 Tapissier
- 4-38 Tonnelier
- C-4-30 Autres professions qualifiées dans le bois et la fabrication  
d'articles en bois

**Imprimerie et édition**

- 4-44 Imprimeur
- 4-44.1 Linotypiste, Monotypiste
- 4-48 Imprimeur à la presse
- 4-49 Relieur
- C-4-40 Autres professions qualifiées de l'impression et de l'édition

**Pétrole et dérivés du charbon**

- 4-55 Ouvrier de raffinerie de pétrole (spécialités diverses)

**Articles en caoutchouc**

- 4-57 Fabricant de pneumatiques
- 4-57.2 Réparateur de pneumatiques

**Cuir et articles en cuir**

- 4-59 Maroquinier qualifié
- 4-59.5 Tanneur
- 4-60.1 Bottier

**PROFESSIONS QUALIFIÉES DANS LA FABRICATION ET  
INDUSTRIES SIMILAIRES (suite)**

**Cuir et articles en cuir (suite)**

- 4-60.2 Cordonnier
- 4-62.06 Sellier
- 4-62.12 Bourrelier

**Articles en pierre, en terre et en verre**

- 4-65 Souffleur de verre
- 4-66 Céramiste
- 4-68 Sculpteur sur pierre, tailleur de pierre

**Ouvriers en métaux**

- 4-71 Bijoutier, orfèvre
- 4-71.5 Horloger, réparateur de montres
- 4-72 Ouvrier qualifié dans une fabrique de bijouterie ou de montres
- 4-74 Galvanoplaste
- 4-75 Ajusteur
- 4-76 Outilleur
- 4-78 Mécanicien d'atelier qualifié
- 4-80 Ouvrier en métaux
- 4-81 Fondeur, mouleur
- 4-83 Chaudronnier
- 4-84 Ouvrier de constructions métalliques
- 4-85 Soudeur
- 4-86.0 Forgeron
- 4-86.1 Marteleur
- 4-87 Ouvrier qualifié dans le traitement thermique des métaux
- 4-91 Puddleur d'acier ou ouvrier de haut fourneau
- C-4-10 Autres professions qualifiées des métaux

**Electricité et matériel électrique**

- 4-97 Electricien
- C-4-90 Autres professions qualifiées dans le matériel électrique

**Professions diverses concernant la fabrication**

- 5-08 Optométriste
- 5-12 Accordeur de piano
- 5-18 Teinturier
- C-5-10 Autres professions qualifiées concernant les fabrications diverses

**PROFESSIONS QUALIFIÉES QUI NE CONCERNENT PAS  
LA FABRICATION**

**Mines et extraction de minéraux**

- 5-21 Mineur, à la main
- 5-21.04 Carrier
- 5-21.21 Mineur, à la machine

**PROFESSIONS QUALIFIÉES QUI NE CONCERNENT PAS  
LA FABRICATION (suite)**

**Bâtiment**

- 5-24.0 Poseur de briques
- 5-24.2 Maçon
- 5-24.4 Couvreur
- 5-25 Charpentier
- 5-25.6 Menuisier
- 5-27 Peintre
- 5-28 Poseur de papiers peints
- 5-29 Plâtrier
- 5-30 Plombier (et ajusteur de tuyaux)
- 5-30.4 Installateur de vapeur
- C-5-20 Autres professions qualifiées du bâtiment

**Transport, communications, services publics**

- 5-38 Homme d'équipe
- 5-41 Mécanicien de locomotive
- 5-44 Aiguilleur
- 5-53.0 Installateur et réparateur de téléphone et de télégraphe
- 5-53.4 Poseur de lignes
- 5-53.5 Installateur d'énergie électrique
- C-5-50 Autres professions qualifiées du transport, des communications  
et des services publics

**Professions commerciales et d'intérêt général**

- 5-55 Opérateur de cinéma
- 5-57 Teinturier-dégraisseur
- 5-58 Boucher

**Professions qualifiées diverses**

- 5-72 Mécanicien de moteurs
- 5-73 Conducteur de machines utilisées dans le bâtiment
- 5-74 Dynamiteur
- 5-77 Vitrier
- 5-78 Constructeur de moulins
- 5-79 Mécanicien-réparateur de locomotive
- 5-80 Mécanicien d'aviation
- 5-81.1 Réparateur de carrosseries d'autos et de camions
- 5-81.2 Mécanicien d'autos et de camions
- 5-83.023 Réparateur de chauffage central
- 5-83.411 Réparateur de radio
- 5-83.551 Serrurier
- 5-88 Gréeur
- C-5-70 Autres professions qualifiées diverses

### PROFESSIONS SPÉCIALISÉES DANS LA FABRICATION

- 6-0 Conducteur de machines pour produits alimentaires et boissons
- 6-12 Ouvrier de fabrique de tabac
- 6-14 Ouvrier spécialisé du textile
- 6-24 Chapelier
- 6-27 Ouvrier en confection
- 6-30 Aide-bûcheron
- 6-36 Ouvrier de fabrique de meubles
- 6-39 Emballeur
- 6-41 Ouvrier de papeterie
- 6-50 Ouvrier des industries chimiques
- 6-57 Ouvrier caoutchoutier
- 6-59 Conducteur de machines pour le travail du cuir
- 6-65 Verrier
- 6-66 Briquetier
- 6-84 Riveur
- 6-85 Soudeur, finition brute
- 6-89 Autres professions diverses spécialisées

### PROFESSIONS SPÉCIALISÉES NE CONCERNANT PAS LA FABRICATION

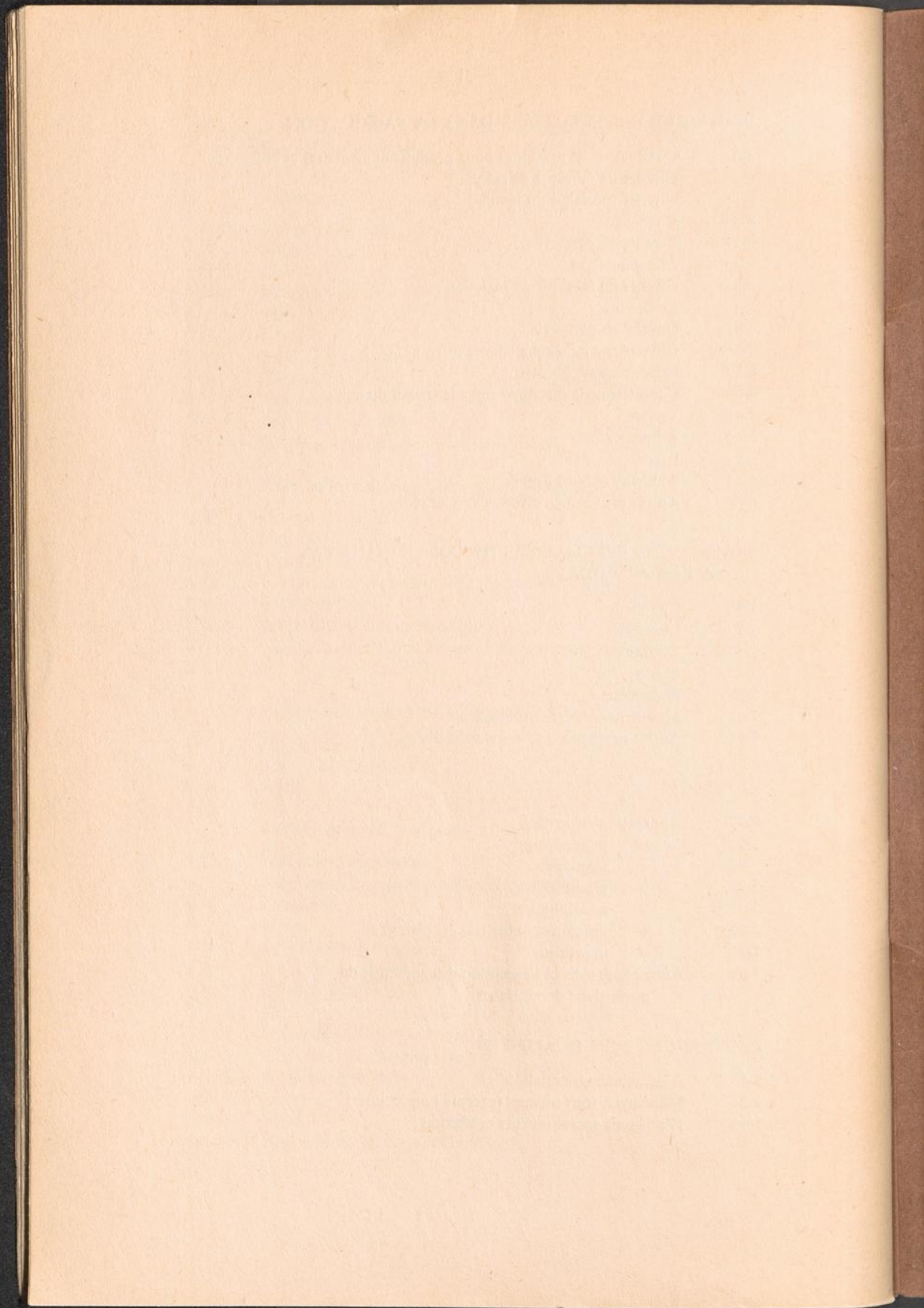
- 7-36 Chauffeur
- 7-37 Charretier
- 7-47 Docker
- 7-48 Marin
- 7-57 Blanchisseur
- 7-88 Manutentionnaire, en magasin
- 7-89 Autres professions diverses spécialisées

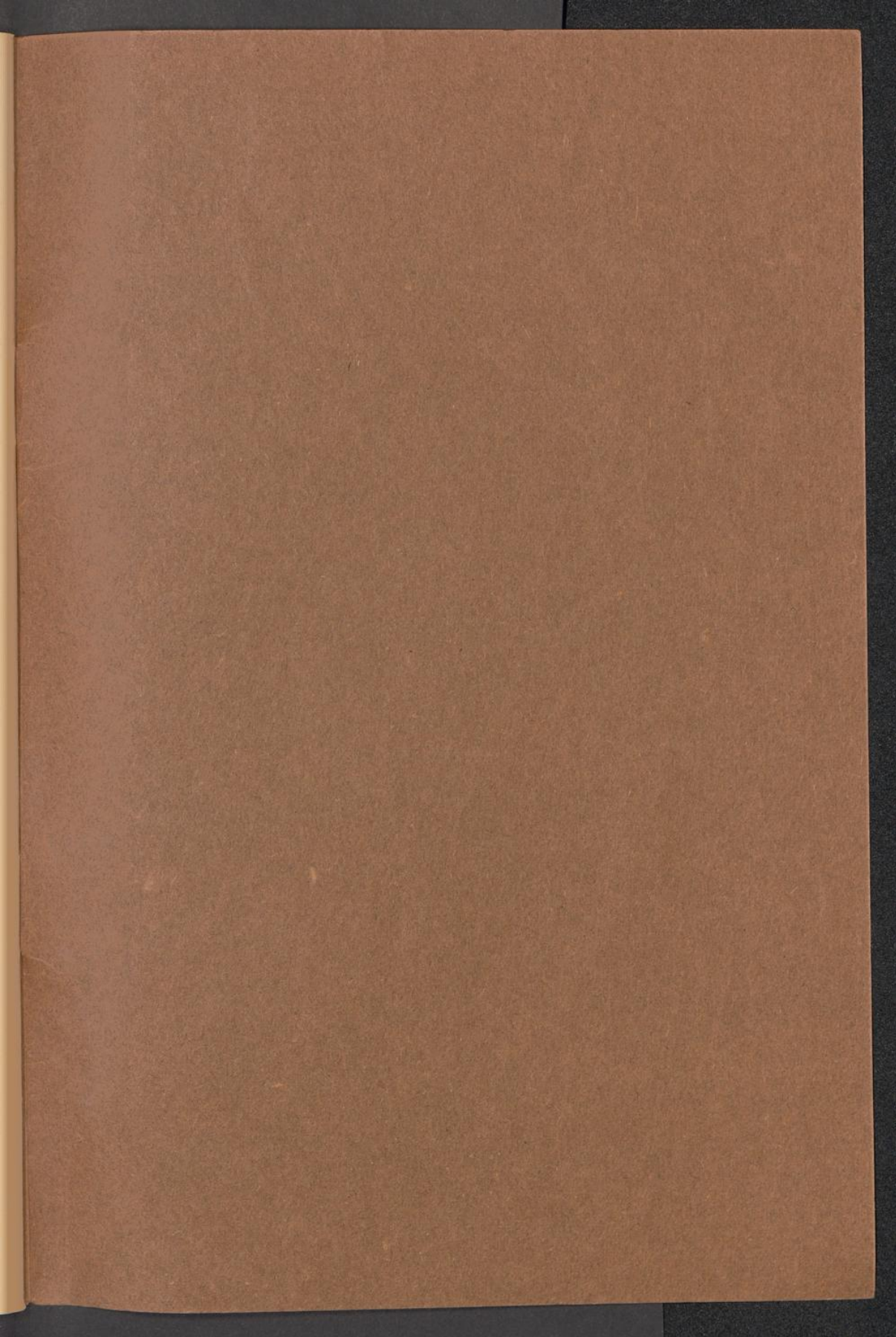
### APPRENTIS

- 7-93 Apprenti charpentier
- 7-94 » mécanicien
- 7-95 » électricien
- 7-96 » plombier
- 7-97.0 » métallurgiste
- 7-97.1 » des autres industries du bâtiment
- 7-98 » imprimeur
- 7-99 Autres apprentis (à l'exception des apprentis de professions domestiques)

### PROFESSIONS NON QUALIFIÉES

- 9-1 Aide, manœuvre qualifié
- 9-2 Manœuvre, tous travaux (excepté l'agriculture)
- 10-1 N'a jamais exercé aucune profession





12

